

COREE DU NORD : UNE OUVERTURE SUR LE NUCLEAIRE ET LA PROLIFERATION

Quel avenir pour les négociations actuelles ?



**Mémoire de géopolitique
du capitaine de frégate Frank BESTARD
dans le cadre du séminaire « Prolifération et armes de destruction massive »**

Directeur de séminaire (Délégation des affaires stratégiques) : Monsieur Eric Marzolf
Capitaine de vaisseau Eric Heller
Monsieur Nicolas Kasprzyk

Mars 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Corée du Nord : Une ouverture sur le nucléaire et la prolifération.
2. 2007_memoire_geop_prolifération coree du nord_Bestard
3. Capitaine de frégate, Marine, BESTARD Frank, France
4. 12 mars 2007
5. Division B – groupe B6
6. Mémoire de géopolitique
7. Lorsqu'en 2003, la Corée du Nord se retire du Traité de non-prolifération (TNP), elle met un terme à un processus de normalisation des relations internationales, lent mais progressif, amorcé par l'accord-cadre de 1994. La crise diplomatique qui s'en est suivie a fait craindre de graves périls pour la région et a connu son paroxysme avec l'essai nucléaire nord-coréen du 9 octobre 2006. La reprise des négociations conduite à nouveau sous l'égide des pourparlers à six a réhabilité la relation bilatérale avec les Etats-Unis que Pyongyang a toujours privilégiée et qui s'avère la seule véritable clé du dénouement. L'enjeu est bien de contenir la menace sécuritaire exercée par la Corée du Nord tout en répondant à son impérieux besoin d'aide internationale. Il s'agit surtout de restaurer la crédibilité du TNP et d'organiser une réponse globale au problème de la prolifération nucléaire. L'ouverture née des négociations de février 2007 s'articule autour de l'assouplissement récemment consenti par les Etats-Unis dans le contexte tendu d'une autre crise qui accapare les efforts diplomatiques : la crise iranienne. Mais elle gagnerait également à s'appuyer sur une responsabilisation accrue de la Corée du Sud dans le jeu diplomatique et d'une accentuation progressive des contrôles exercés sur la Corée du Nord. Cette feuille de route devrait réunir ainsi autant les acteurs des pourparlers que l'agence internationale de l'énergie atomique pour lutter contre la prolifération nucléaire et pour résoudre à terme une situation humanitaire catastrophique. A défaut, elle ne représentera qu'un compromis honorable qui risque de maintenir artificiellement en place un régime autoritaire.
8. Prolifération, ADM, Corée du Nord, Nucléaire, Négociations.

Corée du Nord :

Une ouverture sur le nucléaire et la prolifération.

Quel avenir pour les négociations actuelles ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE :

LES ORIGINES DE LA CRISE ET L'ECHEC DES TENTATIVES DE REGLEMENT

Les espoirs nés de l'accord-cadre et de la « politique d'embellie »

Le climat diplomatique instauré par les Etats-Unis à partir de 2001

Le retour des tensions et la défense diplomatique de la RPDC

DEUXIÈME PARTIE :

CONSEQUENCES ET ENJEUX DE L'IMPASSE DIPLOMATIQUE

La situation politique de la Corée du Nord à la veille de l'essai nucléaire

Evolution de l'attitude des partenaires

La réalité des menaces

TROISIÈME PARTIE :

UNE ÈRE DE NORMALISATION EST OUVERTE

La résolution 1718 et l'action de la France

Rôles respectifs et ambitions des partenaires dans la négociation

Les effets attendus des outils de lutte contre la prolifération

Le risque diplomatique majeur : soutenir le régime nord-coréen

INTRODUCTION

« L'année de la Corée », en 2006 aurait dû promouvoir les qualités économiques ainsi que les valeurs culturelles de la Corée du Sud. Pourtant, l'actualité bouillonnante qui a secoué cette même année aura différemment marqué les esprits à propos de la Corée. Car dans la joute diplomatique engagée entre la Corée du Nord et la communauté internationale, le rôle de la Corée du Sud aura été pour le moins discret. Cette crise a connu un paroxysme le 9 octobre 2006 lors du premier essai nucléaire réalisé sur la péninsule coréenne. Le monde accueille ainsi une puissance nucléaire supplémentaire faisant du traité de non-prolifération¹ la principale victime de cette confrontation. Les efforts de la diplomatie internationale ont convergé pour se porter au secours des négociations entreprises en vain depuis des années. Comme pour conjurer le sentiment général d'échec face aux multiples foyers qui embrasent le monde contemporain, au Proche-Orient, mais surtout au travers des crises iraniennes et irakiennes, il a semblé urgent de dénouer le contentieux coréen. Les dirigeants de la dernière dictature communiste au monde tiennent en effet leur population en otage et brandissent le spectre d'une menace nucléaire pour peser dans un conflit dont l'enjeu principal est la survie du régime. La Corée du Nord, pauvre et recluse, cultive les paradoxes et les cynismes à l'image de ce slogan inscrit sur un fronton de Pyongyang, sa capitale, : « Ici, c'est le paradis ».

Plusieurs tentatives de dénouement de la crise ont échoué, tels le protocole de réconciliation de 1991 et la rencontre historique de juin 2000. Cette dernière a néanmoins suscité un enthousiasme nouveau et a marqué la première étape d'un véritable rapprochement entre les deux Corées. Considérant ces démonstrations sans lendemain, il est légitime de se demander quel avenir réservent les négociations conduites et maintes fois relancées depuis 2003 entre la Corée du Nord et le club des cinq pays directement concernés : la Russie, les Etats-Unis, la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Cette interrogation revient à analyser tout d'abord la réalité des menaces et de la prolifération nourries par la Corée du Nord et doit ensuite conduire à considérer cette crise comme l'affirmation de puissance d'une nation acculée et longtemps soumise elle-même aux plus vives menaces. Parce qu'elle représente pour certains un déni total de démocratie, la Corée du Nord s'est engagée dans une course à l'arme absolue, dont l'issue peut être tragique si on en croit la violence des échanges verbaux observés de part et d'autre.

En février 2007, les négociations ont débouché à Pékin sur un accord fragile mais qui porte l'espoir de parvenir à amorcer une ouverture du pays et un soutien économique plus transparent tout en déniaient la maîtrise d'un armement nucléaire aux mains d'un dictateur aussi secret qu'inquiétant. Cette issue est réaliste et repose sur l'important investissement des Etats-Unis dans la conduite de l'action diplomatique. Pour être pérenne, elle doit encore redonner à la Corée du Sud le rôle majeur qui lui revient, réduire conjointement la pression politique qu'exercent les Etats-Unis tout en autorisant les contrôles de l'AIEA². Une meilleure efficacité du contrôle des échanges commerciaux est aussi nécessaire de manière à contrer les trafics illicites qui alimentent le régime de Pyongyang. La bonne volonté qu'affichent la plupart des intervenants étrangers dans le processus des négociations résulte bien évidemment de la gravité accrue de deux crises majeures qui accaparent les instances diplomatiques : l'enlisement de l'engagement américain en Irak et l'importance que revêt pour l'avenir la crise iranienne.

Pour s'en convaincre il conviendra dans un premier temps d'établir précisément les origines de la crise actuelle telle qu'elle est apparue depuis l'accord-cadre de 1994, ainsi que les raisons des échecs des précédentes tentatives de conciliation, avec le recul que confère l'actualité en 2007 et les enjeux du plus récent accord. Il sera alors possible de comprendre dans une deuxième partie les conséquences diplomatiques de la situation actuelle pour cette partie de l'Asie. C'est à partir de ces éléments qu'il sera ensuite possible de porter un jugement sur les propositions énoncées précédemment et dont l'objectif est de promouvoir la relance constructive de négociations durables et aujourd'hui favorablement engagées dans le cadre des « pourparlers à six ».

¹ Le TNP a été signé en 1968 et est aujourd'hui ratifié par 174 pays, réunissant ainsi le plus large consensus depuis la création du traité des Nations Unies (annexe 1).

² Agence internationale de l'énergie atomique

PREMIÈRE PARTIE :

1. LES ORIGINES DE LA CRISE ET L'ECHEC DES TENTATIVES DE REGLEMENT

La Corée du Nord connaît un basculement politique en 1994 qui va servir de prélude à une phase de rapprochement avec la communauté internationale. Mais l'alternance politique que recontront eux-mêmes les Etats-Unis en 2001, va bouleverser ce processus encourageant et préfigurer les fortes tensions qui marqueront les relations internationales pour l'année 2006.

11. Les espoirs nés de l'accord-cadre et de la « politique d'embellie » :

111. La phase 1994-2001 et l'action du gouvernement Clinton :

En 1994, après le déchargement du réacteur de Yongbyon³, de suffisamment de plutonium pour fabriquer cinq ou six bombes nucléaires, le Président américain Clinton était à deux doigts de déclarer la guerre à la Corée du Nord. Une mission diplomatique extraordinaire permit, à la suite de l'entrevue de Kim Il-Sung et de l'ancien Président Jimmy Carter, d'obtenir finalement le gel total du complexe nucléaire de Yongbyon.

L'inquiétude des Etats-Unis était alors que ce pays, qui masquait déjà de nombreuses activités illicites, ne se dote d'une technologie duale et ne mette enfin à exécution ses menaces de se retirer du TNP. Un accord-cadre fut alors signé à Genève entre les Etats-Unis et la Corée du Nord visant l'abandon de tout programme nucléaire militaire par les coréens et le démantèlement de sa filière graphite, en contrepartie de l'engagement des Etats-Unis à fournir du pétrole et des centrales nucléaires à eau légère. Le projet devait être achevé en 2003 et ce soutien devait permettre de palier la crise énergétique du pays. Le respect du TNP par la Corée lui offrait l'accès au nucléaire civil, ce qui en constitue un fondement en vertu de son article 4. Un consortium international devait alors être mis en place, le KEDO⁴ pour réaliser ce soutien industriel sans précédent. En contrepartie de l'abandon de tout programme nucléaire militaire, la RPDC⁵ demandait le retrait des troupes américaines de Corée du Sud et des garanties de sécurité contre une éventuelle agression américaine.

En 1998, le président sud-coréen Kim Dae-jung⁶ nouvellement élu, lance sa politique de rapprochement avec Pyongyang, la « sunshine policy », souvent traduite comme la

³ Principal site d'expérimentation nucléaire nord-coréen situé à environ 90 km de la capitale (annexe 2)

⁴ Traduction anglaise de l'Organisation de Développement Energétique de la péninsule Coréenne.

⁵ République Populaire et Démocratique de la Corée du nord

⁶ prix Nobel de la paix obtenu en 2000 pour couronner l'ensemble de ses efforts dont bénéficia les deux Corées.

« politique d'embellie ». Tout d'abord considérée par le Nord comme une tentative du Sud d'absorber le régime communiste, il fut ensuite répondu favorablement aux propositions de dégel pour obtenir une aide alimentaire et économique et pour inciter son voisin à amadouer les Etats-Unis. « Faire baisser la tension et rétablir la confiance » était la formule qui guidait alors la diplomatie conduite par Séoul. Pyongyang offrait alors les premiers signes d'ouverture depuis l'accord de cessez-le-feu de 1953.

112. Les gestes d'ouverture de la RPDC :

Pendant les huit ans de fonctionnement de l'Accord, les relations entre la Corée du Nord et les Etats-Unis se sont stabilisées et on assista à de nombreux gestes de l'administration Clinton, annonciateurs d'une réconciliation. En octobre 2000, le vice-maréchal nordiste Jo Myong-rok, considéré comme le numéro deux de la dictature, fut reçu à Whashington par le Président. Trois semaines plus tard, ce fut au tour de Madeleine Albright de se rendre à Pyongyang.

En parallèle, les efforts de rapprochement du président sud-coréen Kim Dae-Jung⁷ auprès de la Corée du Nord ont porté des fruits. La « Politique d'embellie » a ainsi débouché sur un « sommet historique » en juin 2000 entre les deux chefs d'Etat. Certains rapportent pourtant que ce résultat est dû au versement de 191 millions de dollars quelques jours auparavant⁸. Peu de temps après, cent nord-coréens et autant de sudistes purent, pendant trois jours revoir leurs familles en se rendant les uns à Séoul, les autres à Pyongyang. Une ouverture également très mercantile naquit de l'intervention du groupe industriel Hyundai pour organiser des séjours touristiques de sud-coréens en territoire nordiste.

Outre l'intérêt financier, cette symbolique tentative de dégel peut avoir été guidée par l'envie de susciter le retour des Etats-Unis dans le cercle des négociations. Cette période illustre en effet l'importance de la relation bilatérale pour les nord-coréens. Cette relation autrefois moteur de la crise devient dès lors le principal levier d'ouvertures historiques. Elle montre tout de même ses limites tant ces gestes demeurent limités et calculés pour ne pas dire stratégiques.

Mais une alternance politique aux Etats-Unis a ensuite donné un coup d'arrêt brutal aux négociations faisant passer la région comme un nouveau foyer potentiel de crise.

⁷ prix Nobel de la paix en 2000 pour l'ensemble de ses efforts en faveur des deux Corées.

⁸ Philippe Grangereau : préface à l'édition 2003 de son récit de voyage effectué en avril 2000.

12. Le climat diplomatique instauré par les Etats-Unis à partir de 2001

La position des Etats-Unis face à la Corée du Nord dès 2001 ne concède aucune retenue et s'appuie sur l'analyse politique du régime totalitaire autant que sur ses ambitions nucléaires.

121. Une position justifiée par la nature du régime en place :

A la mort en 1994 de Kim-Il-Song, qui était le leader historique de la Corée du Nord lui-même condisciple de Staline et architecte de la péninsule dissidente, son fils Kim-Jong-Il hérita du pouvoir. Instaurant ainsi la seule dynastie communiste au monde, il continua à maintenir le pays dans le même état de repli culturel et économique, accentuant davantage le culte de la personnalité qui caractérisait déjà ce régime. Le développement du pays demeura à un niveau qui le classe parmi les plus faibles au monde. La confiscation des richesses et la production agricole dédiée au principal profit de l'armée et d'une minorité très privilégiée de la population, entraînèrent des famines dévastatrices.

Les sources d'informations proviennent de quelques rares intrusions de voyageurs ainsi que de rapports des organisations non gouvernementales (ONG) qui n'ont pas été totalement dissuadées de résider en Corée du Nord. Elles rapportent toutes que les « droits de l'Homme » y sont bafoués sans retenue et que les carences en produits manufacturés et en ressources énergétiques y sont abyssales.

Enfin, divers trafics semblent subvenir aux finances du régime. L'éventail est assez large, de la confection de faux billets, aux enlèvements de ressortissants sud-coréens ou japonais sur leurs propres territoires dans l'espoir d'obtenir des rançons, sans oublier le trafic de drogue. Des champs de pavots clairement identifiés ont montré l'implication directe de l'Etat dans cette agriculture. Des allégations sur un trafic de stupéfiants se multiplièrent en 2005 et se prolongèrent par une vaste campagne de dénonciation de la Corée du Nord en tant qu'organisation criminelle.

122. Les ambitions nucléaires de Pyongyang :

Placée dans son contexte historique, la décision de la Corée du Nord de devenir une « puissance nucléaire », n'est pas dénuée de sens. Le droit à un programme nucléaire civil est tout d'abord décrit comme « inaliénable » dans l'article 4 du Traité de non-prolifération. En outre, subissant la pression internationale depuis le cessez-le-feu de 1953 et placée elle-même sous la menace nucléaire américaine, elle considère que sa sécurité, à l'exemple de celle des superpuissances, ne peut seulement être assurée qu'en ayant recours à un programme nucléaire militaire. Naturellement jugulée par ses rares ressources financières technologiques et

économiques, sa stratégie repose autant sur la mise en place d'un programme réel que de l'orchestration d'une menace virtuelle.

Enfin, peut-on lui reprocher de vouloir s'armer ? La « Doctrine des opérations nucléaires interarmées » du Pentagone, publiée en mars 2005, expose clairement que les armes nucléaires font partie intégrante des capacités de combat au cours d'une guerre conventionnelle. Son coût et la légitimité de son action paraît aujourd'hui très discutable, particulièrement devant l'échec de l'intervention unilatérale en Irak. Mais, il n'est pas surprenant que le dirigeant nord-coréen prenne au sérieux cette doctrine officielle des Etats-Unis, cherchant lui-même un moyen dissuasif de la contrer. Les armes balistiques et les ADM⁹ apparaissent donc comme une réponse asymétrique à l'écrasante supériorité sud-coréenne et américaine.

Néanmoins, pour cohérente que soit la position de Pyongyang, il est hors de propos de concéder à la Corée du Nord l'accès à un arsenal nucléaire crédible compte tenu de la nature inquiétante et irrationnelle du régime. Le premier pays à exprimer fermement ce point de vue sera naturellement les Etats-Unis.

123. La politique extérieure de G.W. Bush appliquée à la RPDC :

Plutôt que de reprendre les efforts portés par son prédécesseur vers la normalisation, l'administration de George W. Bush arriva au pouvoir en 2001 en dénonçant la Corée du Nord, qualifiée dès janvier 2002 de membre de « l'Axe du mal ». L'inefficacité de l'accord-cadre était flagrante. Depuis le début aucun des partisans ne respectait ses engagements, compte tenu de la méfiance réciproque des deux partisans. La Corée du Nord n'obtint que la fourniture de pétrole lourd, d'ailleurs interrompue au milieu de l'hiver 2002-2003. La construction des réacteurs n'a jamais été entreprise et le 12 décembre 2002, poursuivant une logique d'isolement du régime nord-coréen, les Etats-Unis ont finalement abrogé l'accord-cadre.

Jimmy Carter résume ainsi la situation : « Les Etats-Unis sont les principaux coupables de l'affaiblissement du TNP. Alors qu'ils se présentaient comme protégeant le monde des menaces de prolifération en Irak, Libye, Iran et Corée du Nord [...] ils renonçaient aussi aux promesses du passé et menacent maintenant d'utiliser en premier des armes atomiques contre des Etats non nucléaires »¹⁰.

⁹ Armes de Destruction Massive

¹⁰ Jimmy Carter, « *Saving nonproliferation* », The Washington Post, 28 mars 2005.

Le principal responsable de l'échec de la non-prolifération seraient donc les Etats-Unis eux-mêmes. Leur politique apparaît en effet permissive envers certains pays alliés et restrictive pour d'autres. Les Etats-Unis ferment les yeux sur l'accumulation en secret d'un énorme arsenal nucléaire par un pays qu'ils favorisent, Israël, et qui refuse d'adhérer au TNP en trahissant l'idée de non-prolifération. Ils ont aussi levé une interdiction de trente ans sur les ventes de technologies nucléaires civiles à l'Inde, la décrivant comme « un pays responsable avec une technologie nucléaire avancée » bien qu'une coopération pour l'énergie nucléaire civile avec un pays non signataire nie l'essence même du TNP.

Pour les Etats-Unis, l'élimination de toutes les armes nucléaires nord-coréennes et des programmes associés (basés sur le plutonium et sur l'uranium) devient un objectif primordial, mais loin d'être exhaustif. Ils demandent également une démilitarisation, surtout le démantèlement du programme de missiles de la Corée du Nord, et des changements politiques majeurs notamment en ce qui concerne les droits de l'Homme. D'autres au sein de l'administration Bush s'engagent d'ailleurs plus radicalement en faveur d'un changement de régime.

La stratégie américaine semble ainsi avoir voulu élargir le champ des négociations des questions nucléaires, sur lesquelles certains progrès avaient été accomplis, vers la nature du régime lui-même, avec comme objectif final le renversement du régime et non plus des relations normalisées.

13. Le retour des tensions et la défense diplomatique de la RPDC

131. Le retrait nord-coréen du Traité de non-prolifération :

L'Accord-cadre a été rompu en particulier à cause de l'insistance américaine pour dire que Pyongyang avait poursuivi un programme nucléaire militaire, révélé par le sous-secrétaire d'Etat James Kelly, d'après des sources de renseignements américains mais aussi sur la foi de prétendus aveux¹¹ de responsables nord-coréens lors d'une visite en octobre 2002 à Pyongyang. Cet événement a conduit en retour la Corée du Nord, qui n'y avait adhéré que sous la pression de la Russie, à se retirer du TNP au cours du mois de janvier 2003 et à reprendre son programme militaire.

Le Pakistan et l'Inde, non-signataires du TNP et alliés des Etats-Unis aux ambitions régionales contraires ont pu se doter de l'arme nucléaire par une passivité conciliante des grandes puissances. Cette situation qui a alimenté beaucoup d'inquiétudes et de scénarios

¹¹ niés par la Corée du Nord qui répète que Kelly a mal interprété une déclaration du droit nord-coréen à un tel programme

d'embrasement débouche aujourd'hui sur une situation de statu quo que l'on juge durablement pacifique. Le rapprochement des deux pays s'opère, chacun revendique la possession de l'arme sans ambition offensive et dans un objectif d'affirmation de sa souveraineté. Comme une guerre froide locale, la courte histoire de l'accession au club des nations nucléaires a scellé les moyens d'un respect mutuel¹².

Ainsi au regard de cet exemple, le sens du retrait nord-coréen est bien pour Pyongyang d'avoir quelque chose à apporter dans de futures négociations. Cependant, d'un point de vue diplomatique, ce retrait n'a jamais été concédé par les instances officielles qui retiennent simplement « l'intention » de la Corée du Nord de se retirer.

132. Les tentatives de négociations multilatérales :

Pour ne pas laisser la crise se radicaliser davantage et offrir une chance de préserver le TNP, des pourparlers regroupant les deux Corées, la Chine, les Etats-Unis, la Russie et le Japon ont commencé dans le courant de l'année 2003. La Corée du Sud, la Russie et la Chine étaient d'avis que la Corée du Nord puisse jouir de son droit à un programme énergétique civil une fois qu'elle aurait réintégré le Traité, mais le chef de la délégation américaine, Christopher Hill, l'avait préalablement exclu. De cette crise ouverte sont nés plusieurs cycles de négociations conduisant à la fin de l'été 2005 à une étape encourageante. La Corée du Nord semblait alors vouloir renoncer au nucléaire militaire sous réserve d'un soutien économique et énergétique de la communauté internationale. Ces négociations ont ainsi abouties le 19 septembre 2005 à une déclaration commune par laquelle la Corée du Nord s'engage à abandonner son programme nucléaire, à réintégrer le TNP et à autoriser des inspections internationales. En échange, elle recevait en garantie une reconnaissance et une normalisation diplomatique, ainsi que des avantages économiques dont, « au moment approprié », un réacteur à eau légère. Pour l'universitaire australien Gavan Mac Cormack, le réacteur à eau légère est le symbole irrationnel des questions plus graves de la confrontation, du manque de confiance (des deux côtés) et de l'insécurité (du côté de la Corée du Nord). De tels réacteurs sont très onéreux, leur construction prend des années, or plusieurs milliards de dollars devraient être dépensés pour améliorer le réseau national avant que la moindre électricité produite y circule. Même s'il constitue un symbole de prestige désirable, il semble à peine correspondre aux besoins de l'économie, sans parler de la nécessaire maîtrise technologique qu'exige la conduite en sécurité de ces réacteurs. Les insuffisances de distribution de l'électricité apparaissent clairement comme un handicap majeur dans le fonctionnement de la société nord-coréenne et pour relancer

¹² Les premiers essais nucléaires de chacun de ces pays datent de 1998.

toute tentative de développement économique par ses seuls moyens. Quelle qu'en soit la pertinence, cette avancée diplomatique a été rapidement contrariée par des sanctions financières américaines imposées quelques semaines plus tard.

133. Le poids des sanctions financières de 2005 :

Peu après l'espoir des récentes négociations, le gouvernement des Etats-Unis ordonna en septembre 2005 l'arrêt des transactions de la RPDC avec une banque basée à Macao, la Banco Delta Asia (BDA), soupçonnée d'avoir aidé la Corée du Nord à blanchir de l'argent de la drogue et à fabriquer de la fausse monnaie. Ils gelèrent les avoirs de huit sociétés accusées d'être impliquées dans des ventes d'armes, et rendirent publiques les allégations de transfuges sur un engagement du régime dans la production d'opium à grande échelle. Ils accusèrent la Corée du Nord de fabriquer et de distribuer de faux billets de cent dollars, les « super billets »¹³.

L'image qui en ressortait était celle d'un « vaste réseau criminel impliquant des diplomates et responsables nord-coréens, des gangsters chinois et autres membres de syndicats du crime organisé, d'importantes banques asiatiques, des guérilleros irlandais et un ancien agent du KGB ». ¹⁴ Le coordinateur du groupe de travail sur la Corée du Nord au sein de l'administration Bush décrivait la Corée du Nord comme « le seul Etat du monde actuel dont on peut identifier l'implication active dans la conduite de délits comme un élément central de sa stratégie économique nationale et de sa politique étrangère [...]. La Corée du Nord est [...] sous la direction d'un Parti du Travail dont les actions, les attitudes et les affiliations ressemblent de plus en plus à celles d'une famille du crime organisé plutôt qu'à celles d'un pays normal ». ¹⁵

Pour autant justifiées qu'elles paraissent, ces sanctions vont devenir l'enjeu principal des futures relations bilatérales.

Les déclarations des États-Unis et de la Corée du Nord en amont de la rencontre à Pékin du 18 au 22 décembre 2006 laissaient présager de son issue : les premiers affichaient la volonté de mettre de côté la question des sanctions financières quand les seconds en faisaient la condition préalable à toute négociation. Les pourparlers se sont donc achevés sans résultat concret et sans échéance pour une éventuelle reprise ultérieure. Le 12 décembre 2006, C. Rice

¹³ Département du Trésor des Etats-Unis, « *Treasury Designates Banco Delta Asia as Primary Money Laundering Concern under USA Patriot Act* », Washington, D.C., 15 septembre 2005.

¹⁴ Josh Meyer et Barbara Demick, « *N Korea running counterfeit racket, says US* », Sydney Morning Herald, 14 décembre 2005.

¹⁵ David L. Asher, « *The North Korean criminal state, its ties to organized crime, and the possibility of WMD proliferation* », Policy Forum Online, No. 05-92A, Nautilus Institute, 15 novembre 2005.

avait même déclaré que des mesures irréversibles en vue de la dénucléarisation de la Corée du Nord devraient être engagées d'ici au départ de G.W. Bush en janvier 2009.

Dès lors la Corée du Nord souhaitait privilégier un accord bilatéral avec les Etats-Unis dont elle voulait obtenir comme bénéfice la levée des sanctions financières et de nouveau la fourniture de réacteurs à eau légère. A chaque occasion, ces points ont été rappelés dans les propositions de négociation. Sasae Kenichiro, directeur général du département des affaires d'Asie et d'Océanie du ministère des Affaires étrangères et principal responsable diplomatique du Japon aux discussions à six, insista pour dire après la dernière tentative de pourparlers en 2006 que, « malheureusement, nous n'avons pas pu assister au moindre progrès concret [sur le désarmement nucléaire] parce que la Corée du Nord a persisté sur la question financière, laquelle n'est pas liée au sujet principal. »¹⁶

134. Le programme nucléaire et sa prolifération :

Le régime nord-coréen a contribué, par l'intermédiaire de sociétés occultes, à fournir des technologies proliférantes à l'Iran et à la Syrie¹⁷. Le Pakistan a, de son côté, exporté de la technologie nucléaire vers la Corée du Nord et l'Iran, via le réseau du docteur Abdul Qadeer Kahn. Le président Musharraf a ainsi avoué dans ses « Mémoires¹⁸ » le transfert de centrifugeuses modernes pakistanaïses de type P2 à la Corée du Nord. Cependant, on remarquera que si des clients existent toujours pour des échanges de technologies voire de missiles, il n'y a pas de clients potentiels pour des matières fissiles ce qui tend à relativiser la véritable ampleur de la prolifération nucléaire.

A cause de la relation financière ancienne entre la BDA et la RPDC, le département du Trésor américain dévoilait officiellement des sanctions à l'encontre de huit entreprises nord-coréennes soupçonnées d'être liées à la prolifération des armes de destruction massive (ADM).¹⁹

Le plus grand quotidien du Japon, le conservateur *Yomiuri Shimbun*, a publié un article sur la preuve désormais établie que Pyongyang avait employé ses dépôts auprès de la BDA pour acheter en 2002 à des sociétés japonaises du matériel utilisable dans les programmes nord-coréens d'ADM. Quelques éléments contradictoires atténueraient la portée de ces

¹⁶ « *6-Way Talks go into Recess with No Tangible Progress* », Kyodo News, 25 décembre 2006.

¹⁷ d'après une note de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) du 31 juillet 2006.

¹⁸ MUSHARRAF Pervez, *In the line of Fire*, Simon & Schuster, septembre 2006

¹⁹ Département du Trésor des Etats-Unis, « *Treasury Targets North Korean Entities for Supporting WMD Proliferation* », Washington, D.C., 21 octobre 2005.

renseignements selon lesquels les comptes à la BDA auraient principalement servi aux élites de la RPDC pour se procurer des produits de luxe.

Néanmoins, les services du Trésor américain ont mis à jour la complexité de ces réseaux de fournisseurs dont une partie des activités s'appuie sur des opérations financières ou commerciales licites. La plupart des transactions se font en argent liquide pour échapper aux réseaux de contrôles des virements bancaires automatiques²⁰. Enfin, l'emploi des réseaux diplomatiques est un recours fréquent pour acheminer une partie des fonds. La perméabilité de la frontière avec la Chine facilite clairement cette opportunité.

135. La prolifération balistique :

La Corée du Nord a vendu sa technologie balistique, héritée des soviétiques, à l'Iran et au Pakistan. Le régime des mollahs dispose en effet de missiles Shahab 3 d'une portée de 1300 km qui sont en réalité des missiles Nodong de fabrication nord-coréenne. En 2005, les services de renseignement allemands ont découvert que les mollahs ont acheté en Corée du Nord 18 missiles balistiques BM-25 d'une portée de 2500 km. Ces missiles sont développés sur la base des R-27 de fabrication russe (SS-N-6 selon la terminologie OTAN). La vente de cette technologie de missiles s'ajoute aux divers trafics de fausses monnaies et de drogues qui financent ses travaux de recherche.

Les relations internationales de la Corée du Nord de 1994 à 2006 décrivent donc un pays inquiétant et proliférateur qui exploite la menace sécuritaire dont il fait l'objet pour favoriser, ou rejeter selon, les tentatives de négociations. S'il s'est, jusque là, montré maître du jeu diplomatique, il n'a pas pour autant atteint le niveau de maîtrise de la technologie nucléaire et industrielle à laquelle il aspirait et encore moins il n'a pu subvenir à ses propres besoins économiques et énergétiques. Son organisation financière occulte a été mise à jour et est donc fragilisée. Cette situation de crise potentielle va conduire à l'essai nucléaire du 9 octobre 2006 dont l'avènement augure bien des conséquences et des enjeux diplomatiques.

²⁰ Réseau sécurisé international mis en place par la société SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication).

DEUXIÈME PARTIE :

2. CONSEQUENCES ET ENJEUX DE L'IMPASSE DIPLOMATIQUE

Isolée de ses précédents alliés, contrainte financièrement et économiquement, la Corée du Nord franchit à la fin de l'année 2006, sans véritablement surprendre, le pas de la démonstration de force. Mais la menace nord-coréenne apparaît davantage virtuelle qu'avérée et une analyse approfondie démontre que dès lors, l'attitude des traditionnels partenaires des « pourparlers à six » a évolué à la défaveur du régime.

21. La situation politique de la RPDC à la veille de l'essai nucléaire :

211. L'objectif principal recherché par Pyongyang demeure sa propre sécurité :

La Corée du Nord cherche depuis longtemps des solutions aux problèmes qui la tourmentent ; l'isolement, l'intimidation et les sanctions, au travers de la transformation du cessez-le-feu de 1953 en un traité de paix permanent et de la « normalisation » de ses relations diplomatiques et économiques avec les Etats-Unis et le Japon.

Les objectifs ainsi recherchés par la Corée du Nord dans la course à l'acquisition des armes de destruction massive ne reposent pas sur une logique d'emploi mais bien d'affirmation de sa volonté de compter dans le paysage diplomatique de l'Asie. En effet, il s'agit de :

- protéger le régime d'une tentative de déstabilisation par la communauté internationale et d'une éventuelle comparution des leaders devant un tribunal international. Elle pense ainsi échapper au sort des pays « menaçant » qu'ont connu la Serbie, l'Irak et d'une certaine manière la Libye,
- peser fermement dans les négociations pour obtenir un soutien énergétique vital en s'appuyant sur l'effet dissuasif de son arsenal,
- défendre ses intérêts dans les différents projets d'unification de la péninsule coréenne.

Comme nous l'avons vu précédemment, la Corée du Nord souhaite retrouver une relation stratégique avec les Etats-Unis pour assurer sa propre sécurité. Elle cherche donc à se dégager de la lourde influence que ses voisins exercent déjà, ou pourraient bientôt avoir, sur leur petit et faible pays. « Une dénucléarisation, si on peut encore y parvenir, peut seulement avoir lieu si la Corée du Nord voit que ses problèmes stratégiques sont résolus, et si, à ses yeux,

les relations avec les Etats-Unis s'améliorent »²¹. Ainsi la RPDC cherche obstinément des discussions bilatérales avec Washington et ne peut se satisfaire de rencontres « en marge », d'incessantes réunions dans le cadre des pourparlers à six où semblent converger contre elle les intérêts cumulés des « partenaires ».

212. Les attentes de la population et le résultat de la désinformation du régime :

La propagande du parti semble si fortement ancrée et efficace qu'il n'est pas certain que la population nord-coréenne, mesure l'ampleur de la duperie du régime et plébisciterait spontanément un changement de régime, si l'occasion se présentait.

L'accès nouveau et autoproclamé de la Corée du Nord au rang de neuvième puissance nucléaire porte certainement les germes d'une fierté nationale et d'un espoir d'apaisement. Ce pays posséderait ainsi le moyen de modérer les menaces extérieures, ainsi que des arguments nouveaux de négociation pour obtenir de l'aide internationale.

Néanmoins, les pressions exercées sur la population sont extrêmes et les opportunités d'ouverture concédées depuis plus de six ans peuvent avoir suscité une prise de conscience du profond décalage de leur niveau de vie par rapport à leurs voisins. Les contacts obtenus à l'occasion de voyages d'étrangers ou lors de visites de familles séparées nourrissent des espoirs qui seront à terme difficilement contrôlables.

22. Evolution de l'attitude des partenaires :

221. Le rôle modérateur de la Chine :

La Chine a eu une position contrastée. Elle pense que le régime ne fléchira pas et entretient un équilibre entre ses intérêts partagés avec la RPDC et le besoin de se donner un rôle dominant dans le concert diplomatique international. Ce rôle lui est désormais reconnu puisqu'elle abrite depuis 2003, les sessions épisodiques des pourparlers « heptapartites » et tient honorablement sa position de modérateur dans la relation bilatérale entre Washington et Pyongyang comme vis-à-vis du Japon.

Elle s'offusque de l'essai nucléaire nord-coréen, mais étant le premier partenaire économique de Pyongyang elle n'a jamais interrompu ses relations commerciales avec son voisin.

²¹ d'après Robert Carlin, ancien expert au département d'Etat, a participé à la plupart des négociations entre les Etats-Unis et la Corée du Nord de 1993 à 2000.

Longtemps accusée de soutenir le régime communiste pour juguler l'influence américaine en Corée du Sud et éviter qu'elle ne s'étende vers sa frontière, la Chine a longtemps considérée qu'une Corée du Nord dotée d'un arsenal nucléaire et de missiles à longue portée servirait le dessein chinois de réunification avec Taiwan, en l'épaulant contre les forces américaines d'Asie de l'Est. Par ailleurs, la réticence à inclure toute référence aux « droits de l'Homme » de la part de la Chine dans les précédents pourparlers, révèle qu'elle considère les campagnes américaines sur les « droits de l'Homme » comme un prétexte à des tentatives de parvenir à un changement de régime et à étendre l'influence américaine dans la région.

Mais l'ouverture au libéralisme économique de Pékin et l'évolution politique interne récente montre un changement dans ses relations pour témoigner de moins de conciliation. Menaçant il y a encore un an de faire valoir son veto au conseil de sécurité de l'ONU en cas d'application de sanctions à l'encontre de la RPDC, la Chine a finalement fermement condamné l'essai nucléaire du 9 octobre. Aujourd'hui, il semble que la Chine veut d'autant moins une Corée du Nord nucléaire que cette situation risque d'encourager le Japon à renforcer son propre arsenal. Enfin, la Chine redoute l'immigration massive qui ne manquerait pas de se produire en cas d'effondrement du régime et est consciente de sa perte de crédibilité à l'avenir si elle affichait un soutien à un régime désormais aux abois.

222. L'ambiguïté de la position russe :

La Russie se rapprochait de l'axe de coopération dirigé par la Chine. Moscou a longtemps pensé qu'il était dangereux de contraindre la Corée du Nord et avait paru soucieux de ménager Pyongyang face notamment aux Etats-Unis, n'hésitant pas à demander une levée des sanctions financières américaines contre la Corée du Nord. Son souci a toujours été de relancer les négociations et de ne pas acculer la Corée du Nord, tout comme l'Iran. En octobre, la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU imposant des sanctions économiques et commerciales à la Corée du Nord avait dû être adoucie plusieurs fois pour tenir compte de réticences de la Chine, proche alliée de Pyongyang mais aussi de la Russie. Le 22 décembre 2006, le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov appelait encore à négocier « patiemment » pour persuader la Corée du Nord d'abandonner son arsenal atomique.

Cependant sa position a très récemment évolué. La Russie a en effet déclaré le 31 janvier 2007 que le programme nucléaire de Pyongyang menace ses intérêts et a mis en garde le régime stalinien contre un nouvel essai nucléaire. L'émissaire russe aux pourparlers à Six sur ce dossier, Alexandre Lossioukov, a ainsi déclaré qu'un deuxième essai « conduira à une réaction très négative de la communauté internationale et sans doute à l'adoption de mesures plus sévères. [...] Nos collègues nord-coréens n'ont pas besoin de cela ». M. Lossioukov a

également souligné que ce premier essai nucléaire nord-coréen avait « compliqué la situation dans la région et fait reculer le processus des négociations à six ».

Une telle évolution de la position russe a tout lieu de surprendre mais trouve sans doute son explication dans le besoin de céder du terrain sur la question de la Corée du Nord face aux Etats-Unis pour mieux faire valoir son point de vue dans la question iranienne.

Mais sur la question des sanctions concrètes à soutenir, la Russie peut faire douter de sa détermination, puisqu'elle héberge aussi des comptes douteux de la Corée du Nord. Elle a refusé, jusqu'à présent, de les supprimer et pourra même bénéficier du souhait des Etats-Unis d'assouplir eux-mêmes le volet financier des contraintes. Enfin, son statut de plus en plus affirmé de fournisseur de pétrole à privilégier ne laisse pas Moscou de favoriser une reprise du soutien énergétique et une ouverture aux importations nord-coréennes.

223. La ligne vindicative du Japon :

Le Japon, ennemi historique de la Chine, offre en revanche une riposte plus démonstrative à la course à l'armement lancée par la RPDC.

Le Japon n'a pas porté ses critiques contre le régime de Pyongyang sur le seul terrain du risque nucléaire. Il a toujours dénoncé les enlèvements attribués à la Corée du Nord d'une douzaine de ses citoyens il y a vingt-cinq ans et en faisait le plus grave problème qui l'opposait à la RPDC jusqu'au récent essai nucléaire. A certains égards, il est allé plus loin que les Etats-Unis, en suspendant par exemple l'aide alimentaire à la fin de 2002 et militant souvent pour des sanctions explicites.

Tokyo a été depuis le début un soutien dévoué de la politique dure suivie par l'administration Bush à l'égard de la RPDC et il a été très satisfait que le président contribue à internationaliser la question en accueillant en avril 2006 à la Maison-Blanche les membres d'une famille de victime d'enlèvement.

Le Japon ne cesse de resserrer ses liens avec les États-Unis. La course nord-coréenne à l'armement atomique risque bien d'entraîner le Japon à fabriquer lui-même sa propre bombe. Son statut de « pays du seuil » a longtemps conforté son image de puissance régionale. Mais après les survols de son territoire par des missiles nord-coréens Taepodong et surtout depuis le premier essai nucléaire, la concrétisation d'une menace nucléaire balistique peut l'inciter à dépasser le stade de la compétence virtuelle de construction d'une arme.

Par ailleurs, l'éclairage que le Japon livre aujourd'hui sur sa politique de défense²² et sur sa remilitarisation a tout pour convaincre de ses perspectives dans le long terme à considérer la RPDC comme une menace réelle.

224. La montée de l'antiaméricanisme en Corée du Sud :

La Corée du Sud est fermement opposée à toute action militaire. Le prix d'un engagement conventionnel serait exorbitant en plus des conséquences imprévisibles d'une escalade nucléaire. Les coréens estiment que les Etats-Unis portent une lourde responsabilité dans la concrétisation de l'essai de la première bombe nucléaire au Nord. Ils en appellent à un dialogue direct entre les deux pays concernés et militent pour un adoucissement de la posture américaine.

L'attitude virulente et le refus du dialogue de la diplomatie de Bush a exaspéré les coréens du Sud. Ils attestent que le refus de concertation a toujours conduit à l'échec s'appuyant sur l'exemple de Cuba. La position des démocrates plus consensuelle a clairement leur préférence tant elle soutenait la propre ligne de conduite de Séoul. Les américains sont paradoxalement accusés d'exercer par leur présence (annexe 3), une pression diplomatique mais aussi de fragiliser l'accord de défense en retirant progressivement des troupes au profit du conflit irakien.

Cet anti-américanisme se traduit d'ailleurs dans les créations artistiques. En novembre 2006, un film sud-coréen a remporté un succès phénoménal, établissant le record national des entrées et remportant même des prix internationaux. L'histoire tourne autour d'un monstre créé par des produits toxiques jetés dans la rivière de Séoul sur ordre d'un chef de l'armée américaine, et est inspirée des faits d'un accident réel survenu en 2000. Le film a poussé les écologistes du Sud à demander une enquête sur la pollution causée au pays par les bases militaires américaines. La Corée du Nord n'a pas manqué de relever que le film renforçait à juste titre le sentiment anti-américain chez les coréens du Sud.

225. Complicité passive et solidarité des deux Corées :

La Corée du Sud a toujours affiché sa solidarité envers la population opprimée du régime communiste. Elle participe activement à l'effort international par son soutien financier. Au cœur de cette relation repose évidemment la question du rapprochement familial de milliers de coréens séparés par la frontière artificielle née du cessez-le-feu de 1953.

²² nomination d'un ministre de la défense le 9 janvier 2007 sans changer le statut de ses « Forces

Mais aucun voisin, pas même la Corée du Sud, ne souhaite plus la réunification des deux Corées, dangereuse pour les équilibres économiques et politiques de la région. Face à l'exemple allemand, la Corée du Sud redoute à juste titre qu'elle ne puisse absorber le coût économique d'une réunification. La situation désastreuse de son voisin représente certainement un handicap trop lourd à combler par un seul pays. L'afflux d'une population aussi nombreuse, habituée à une omniprésence de l'Etat et majoritairement illettrée ne pourra être absorbé en une seule génération. Le PIB²³ de la Corée du Sud représente 25 fois celui de son voisin pour une population à peine deux fois supérieure. Les exemples de tentative d'intégration dans le marché du travail de la Corée du Sud d'évadés du Nord révèlent un taux d'échec élevé et une difficulté à adapter les modes de vie sans une structure familiale capable de soutenir fermement les individus dans les premières années.

La Corée du Sud préférera donc un redressement économique progressif avec le soutien de la communauté internationale avant d'envisager une réunification politique toujours possible dans le long terme. Pour l'heure, elle vit le paradoxe de participer activement au financement du régime par le soutien humanitaire de sa population.

23. La réalité des menaces

231. Prolifération : mythe ou réalité :

Jean-François Daguzan, maître de recherche à la FRS, analyse la notion de prolifération comme porteuse d'un paradoxe. Il la place alternativement entre une réalité d'un commerce effectivement dangereux et un mythe entretenu, volontairement ou non, pour inquiéter et servir de démultiplicateur dans une politique de renforcement de la sécurité internationale.

Souvent, en effet, la manipulation de ce concept et de la sourde menace qu'elle suppose s'intègre dans une stratégie de puissance. La prolifération qualifie l'émergence dans un certain nombre de pays de nouvelles capacités à construire ou à déployer des armements non conventionnels. Cette menace se nourrit de la progression généralisée du niveau d'éducation²⁴, et résulte toujours de la volonté résolue d'un Etat à inscrire son action dans la durée. Une constante de la prolifération est qu'elle révèle un souci d'obtenir un gain politique ; un pouvoir élevé de négociation dans le cas de la Corée du Nord.

d'autodéfense » ne soit changé

²³ PIB de 1000 milliards de dollars en 2006 pour la Corée du Sud contre une estimation (1999) de 40 milliards pour la Corée du Nord. Sources de « L'état du monde 2007 ».

²⁴ L'Irak possédait un système d'enseignement supérieur et technique de qualité.

Ainsi, la prolifération reste une notion toute relative. Les puissances occidentales sont quelque fois montrées du doigt comme initiatrices des premiers réseaux de prolifération lors de la mise en place de leur propres outils de dissuasion (France / Grande-Bretagne). Les intérêts stratégiques de certaines puissances peuvent enfin trouver leur compte dans l'exacerbation de la menace de la prolifération pour encourager le développement de réseaux de coopération internationale de manière à accentuer le contrôle sur des trafics divers. Les enjeux industriels des options de réponse possible sont aujourd'hui considérables (systèmes anti-missile, coopérations internationales pour la lutte contre la prolifération) autant que les intérêts des économies nationales à entretenir une attention portée sur les questions de sécurité.

En acceptant la valeur relative que la prolifération peut avoir selon les dossiers, il existe deux moyens de lutter efficacement contre la prolifération :

- le contrôle des technologies qui doit être considéré comme un frein à la prolifération,
- une capacité autonome d'acquérir du renseignement pour dissocier le mythe de la réalité.

232. L'avenir du TNP :

Le régime de non-prolifération a subi deux sérieux assauts en 2006. « Il s'agit de la pire année en la matière depuis 1998, année où l'Inde et le Pakistan avaient procédé à des essais nucléaires » déclarait à l'AFP, Mark Kitpatrick de l'Institut international d'études stratégiques (IISS) de Londres. Les signes de délitement du TNP sont en effet le lancement d'une production d'uranium enrichi en Iran en avril et bien sûr l'annonce de l'essai nucléaire en Corée du Nord. Mais même si un deuxième essai nucléaire de la Corée du Nord est possible, la principale menace sur le TNP est représentée par le dossier iranien. Pour François Heisbourg, directeur de la FRS à Paris, le cas nord-coréen représente moins un précédent que celui de l'Iran. La Corée du Nord a ainsi eu le « mérite » de reconnaître la légitimité du TNP en annonçant son retrait par conviction. L'Iran, si elle agit au mépris de son engagement dans ce Traité lui porterait un coup plus sévère. Cette situation illustre bien que le règlement de la crise nord-coréenne est un préalable au règlement de la crise iranienne. Pour cela, on doit pouvoir s'attendre à des concessions majeures. Car l'absence de réponse ou un mauvais règlement de cette situation risque de conduire à une course à l'arme absolue incitant notamment le Proche-Orient et le Japon à acquérir la bombe. Le nombre de détenteurs pourrait augmenter dans les décennies à venir signant l'obsolescence définitive du TNP.

Une atteinte portée au TNP ne doit pas conduire néanmoins à le décrédibiliser trop tôt ni à faire douter de son utilité. Le retour dans les lignes du Traité est un objectif fondamental des négociations entreprises et devra s'accompagner d'un meilleur contrôle exercé sur son application. Le TNP malgré ses faiblesses demeure le traité qui fait l'objet du plus large

consensus dans le monde. Il est ainsi peu envisageable de le réformer ou de l'amender. En effet, toute réévaluation risquerait de le mettre définitivement en péril. Des états se trouveraient dégagés de leurs obligations et il semblerait bien incertain de réussir à faire un nouveau consensus autour d'un texte plus ferme. Il faut au contraire concentrer l'effort diplomatique sur la démonstration que s'en retirer est une erreur qui conduit sous le poids des contraintes, de toute manière à le réintégrer au plus tôt.

233. Une menace conventionnelle avérée malgré des moyens obsolètes :

Conformément à sa propagande élogieuse, la Corée du Nord annonce détenir les moyens matériels d'armer une armée gigantesque de plus d'un million d'hommes. C'est un défi lancé aux services de renseignements étrangers tant la proportion entre les vertigineux chiffres officiels et la réalité est délicate à saisir. La seule vraie force de cette armée est certainement constituée par le nombre et l'abnégation de ses combattants. La marine est créditée de près de 80 sous-marins la plaçant, par le nombre, au rang de la première nation au monde devant les Etats-Unis. L'analyse du tonnage et du type de véhicules incite évidemment à la modestie : elle ne posséderait qu'une vingtaine de sous-marins à propulsion diesel électrique d'un tonnage réduit, le reste constituant une flotte de mini-sous-marins destinés à mener des opérations côtières. L'état de délabrement industriel laisse toutefois sceptique sur la réelle disponibilité de cette flotte qui ne devrait pas excéder finalement une poignée d'unités opérationnelles.

Quelles que soient les estimations du coût objectif d'une confrontation militaire américaine ou coalisée, toutes les prévisions plaident pour un résultat exorbitant²⁵ avec une occurrence forte d'engager le conflit dans une escalade par l'emploi d'armements chimiques notamment. Cette seule perspective contrarie la crédibilité du scénario d'une nouvelle guerre de Corée. Enfin le recours à la force étant désormais exclu par la résolution 1718, la réalité d'un engagement militaire de part et d'autre est improbable. On peut donc s'attendre à ce que la lutte se limite au terrain diplomatique et les violences resteront pour longtemps encore seulement verbales.

234. La menace des armes de destruction massive :

2341. La menace nucléaire :

L'essai du 9 octobre 2006 peut-il être considéré comme un véritable essai nucléaire ? Probablement non, les mesures obtenues par les multiples senseurs du réseau mis en place dans

le cadre du TICE²⁶ ont révélé que l'explosion avait à peine atteint la valeur de 1 kilotonne. La puissance d'une explosion provenant d'une bombe atomique de première ou deuxième génération est d'un ordre de grandeur de 15 à 30 kilotonnes. Partant du principe que les nord-coréens n'ont pas pu réaliser dès leur premier essai la technologie propre aux mini-nukes, l'hypothèse avancée par les mesures sismiques démontrerait que cet essai constitue un échec technique. Le relevé dans l'atmosphère de radionucléides confirmé par les renseignements américains semble attester qu'il y a bien eu manipulation et dispersion de matières fissiles mais l'analyse des isotopes n'ayant pas été révélée, il est difficile de traduire davantage cette information, invérifiable par ailleurs.

2342. La menace biologique :

Dans le domaine biologique, l'état des connaissances n'est pas rassurant avec 21 sites concernés et près de 13 espèces de bactéries développées. Pyongyang était soupçonné d'avoir utilisé en 2002 les fonds d'un compte à la BDA pour acheter un appareil de lyophilisation pouvant servir à un programme d'armes biologiques mené dans un hôpital nord-coréen²⁷. Une société, prétendument directement liée à Kim Jong-il, se serait arrangée pour qu'une firme située à Tokyo expédie l'appareil de lyophilisation, via Taiwan, jusqu'en Corée du Nord.

2343. La menace chimique :

La Corée apparaît au troisième rang mondial des pays détenteurs d'armes chimiques avec 28 sites douteux et de l'ordre de 2500 à 5000 tonnes de produits illicites.

2344. Synthèse :

Du simple point de vue de la menace militaire, la menace chimique ou biologique est donc davantage à craindre qu'une arme nucléaire au sens où elle existe dans les arsenaux des autres puissances nucléaires. Il est d'ailleurs remarquable que peu de débats techniques ont lieu pour juger de la crédibilité de l'essai montrant bien que le fond de la réflexion ne repose pas sur ce point. Le principe d'intention suffit et confère ici autant de valeur que la réalité des faits. Vis-à-vis des défenseurs du TNP, le simple fait d'avoir organisé un essai et d'avoir transgressé les mises en garde suffisent à élever le niveau de la crise au même rang de protestation que celui que l'on a connu avec l'Inde et le Pakistan.

²⁵ Un général américain en poste en Corée du Sud a récemment estimé les pertes prévisibles à plus de 100 000 morts du côté allié avant d'envisager une victoire sur l'armée nord-coréenne.

²⁶ TICE : Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.

²⁷ « *Macau Bank Tied to DPRK WMD Projects/Funds Sent from Accounts to Japan in '02* », Daily Yomiuri Online, 4 novembre 2006.

Il est sans doute convenu de ne pas humilier la Corée du Nord en contestant trop ouvertement son succès et en lui offrant ainsi la possibilité de satisfaire son besoin de prestige interne. Cela lui donne le sentiment de peser davantage dans les négociations et donc pour les partenaires de ménager sa capacité à revenir sur le terrain des pourparlers. On doit s'attendre à une reconnaissance scientifique moins complaisante en aparté. L'imprécision des moyens reste un puissant levier.

Le premier objectif du régime est donc le maintien du statut et des privilèges de l'élite gouvernante, or tant qu'elle brandit la menace nucléaire, et compte tenu du peu de risques de connaître un conflit armé, la Corée du Nord cherchera toujours à défendre son principal moyen de pression et donc de survie. Et ce n'est pas l'invasion de l'Irak au moment où elle tentait de se doter de l'arme nucléaire, ni même l'adhésion consentie de l'Inde et du Pakistan dans le club nucléaire qui pourront la détourner de son objectif.

La stratégie proliférante a toujours prévalu dans la logique de la RPDC. On peut donc penser qu'elle ne se contentera pas de posséder la bombe puisque la sécurité du territoire n'est qu'un aspect de ses revendications, mais ne cessera d'employer comme stratégie de prolifération ses installations et sa technologie duale ainsi que son savoir-faire.

Le seul fait de posséder ou non l'arme atomique n'est donc pas la seule difficulté dans le cas de la Corée, mais le problème de la prolifération constitue bien la principale menace à une restauration durable de la confiance au sein des « pourparlers à six ». Tant que le pays sera hostile, il représentera une menace de prolifération, et tant qu'il prétendra posséder l'arme il sera difficile de le contraindre à l'ouverture.

Les Etats-Unis sont les seuls à detenir un véritable moyen de pression sur la prolifération organisée par la RPDC. Les millions de dollars gelés sur les comptes de la BDA sont la principale concession que la RPDC veut obtenir. Les sanctions financières sont les principaux leviers dans la lutte contre les financements occultes. Même si cela fut annoncé, il est difficile de concevoir un assouplissement des Etats-Unis sur ce point car c'est toute la cohérence de leur action contre le terrorisme et plus particulièrement ici contre la prolifération qui serait remise en cause.

Dans ces conditions, il est possible de s'interroger sur l'ambition que peut porter le processus de relance des négociations amorcées en 2007 ?

TROISIÈME PARTIE :

3. UNE ÈRE DE NORMALISATION EST OUVERTE

Comme nous l'avons montré précédemment, au cours de l'année 2006, les relations qu'entretient la RPDC avec la communauté internationale atteignent un stade de maturité qui s'est enrichi des nombreux espoirs et échecs précédents. Mais le comportement de la Corée du Nord dépasse également dans les faits le seuil du tolérable. Deux types de réponse vont donc apparaître parallèlement : la résolution 1718 et le processus des pourparlers. Ils mettent ainsi en confrontation deux points de vue opposés. Le premier porte une connotation négative recouvrant principalement des mesures de sanctions. Le second revêt un caractère plutôt positif en favorisant l'ouverture et le dénouement à court terme de la crise au prix d'un compromis acceptable. Le choix de figurer dans l'une de ces deux orientations déterminera le rôle des acteurs qui compteront pour le futur de la Corée du Nord et permet également d'engager une réflexion sur une proposition de ligne de conduite qui s'adosse aux outils existants de lutte contre la prolifération.

Mais la résolution du problème de la prolifération passe bien par la renonciation à son programme nucléaire, obtenu en apparence dans l'accord du 13 février 2007. Cela signifie, outre la fermeture du site de Yongbyon, l'acceptation du retour des inspecteurs de l'AIEA, et sans doute aussi le contrôle des abords du site où a été procédé l'essai du 9 octobre.

31. La résolution 1718 et l'action de la France :

311. Les termes et les limites de l'application de la résolution du CSNU :

La résolution 1718 a été votée le 14 octobre 2006 à l'unanimité des 15 membres (dont 5 permanents), du conseil de sécurité des Nations Unies (annexe 6). Elle prévoit un embargo sur les « armes et matériels connexes, les matériels liés à la technologie nucléaire ou à celle des missiles ainsi que [sur] les produits de luxe ». En raison des objections de Pékin et Moscou, la résolution 1718 du CSNU²⁸ n'autorise pas le recours à la force militaire. Initialement hostiles à cette résolution, les chinois et les russes ont été conduits à en favoriser la prise de décision, finalement gênés par les différentes provocations nord-coréennes.

Condamnant ainsi la RPDC pour son essai nucléaire, la résolution 1718 vise avant tout à garantir que les biens d'équipement et la technologie utiles à l'effort militaire de la RPDC (son programme nucléaire et le financement associé), ne lui parviennent pas. Elle concourt

²⁸ Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 1718 adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa 5551ème séance, New York, 14 octobre 2006 (dont le texte figure en annexe 6)

également à interdire les déplacements internationaux des personnes soupçonnées d'être liées à cet effort.

Mais qu'en est-il réellement de son application ? Le suivi des actions que doivent conduire les Etats membres appelle les remarques suivantes :

- « procéder à l'inspection des cargaisons en provenance et en direction de la Corée du Nord pour empêcher le trafic illicite d'armes de destruction massive » demeure une action de contrôle d'embargo incertaine et lourde à mettre en œuvre. Peu d'inspections ont été effectivement réalisées à ce jour. Si l'on peut difficilement compter sur la coopération totale de la Chine, la marine américaine est bien la seule à être présente en nombre suffisant dans la zone et ne prétend pas pourtant vouloir tenir à elle seule l'embargo. L'inspection par la France d'un navire qui a été dérouté quelques jours à Mayotte, le « *Am Nok Chang* » demeure un cas isolé et n'a révélé aucune irrégularité.

- « l'importation de matériel militaire par la frontière chinoise » est là encore difficile à évaluer par les occidentaux tant la porosité de la frontière chinoise avec la Corée du Nord est reconnue ce qui permet un nombre important de trafics divers.

- « l'interdiction de soutenir le commerce de produits de luxe » souffre d'une absence de précisions. La diplomatie française réclame d'ailleurs la rédaction d'une liste exhaustive des produits envisagés par le CSNU pour en faciliter l'application. Elle n'a pas fait l'objet à ce jour d'un réel travail de concertation. Mi-novembre, le Japon a décidé d'interdire l'exportation vers la Corée du Nord de plus de vingt produits de luxe consommés par l'élite de RPDC. Au même moment, Washington annonçait qu'il proscrirait aussi les exportations des mêmes produits vers la RPDC, un geste symbolique puisqu'aucun article de luxe américain ne fut en réalité exporté en Corée du Nord en 2006. Néanmoins, même si l'appétit des dirigeants nord-coréens pour ce type de biens est notoire, cette mesure ne représentera jamais qu'une simple contrariété. Il est permis de penser en outre que le marché chinois ou les « valises diplomatiques » pourront toujours subvenir aux caprices de la nomenclature.

- « le devoir de geler les actifs financiers à l'étranger » ne semble pas avoir été respecté par la Russie qui détient pourtant certains des comptes des dirigeants nord-coréens. Son application par les Etats-Unis en revanche sur les comptes de la BDA, seule mesure tangible, même si elle a été effectuée en amont de la signature de la résolution, est aujourd'hui âprement discutée. La diplomatie américaine se montrait favorable à assouplir sa position sur ce point avant les réunions de février 2007, pour convaincre Pyongyang de revenir à la table des négociations. Il est surprenant de constater qu'il n'en est depuis plus fait mention dans les récents communiqués : cela a-t-il été l'objet d'un accord secret en marge des annonces

officielles ou d'un refus catégorique mais silencieux des Etats-Unis pour ne pas humilier la partie adverse ?

La Corée du Nord a accueilli cette résolution avec beaucoup de véhémence. Elle l'a rejeté en la qualifiant « d'injustifiable ». Ne ménageant pas ses propos, elle l'a même considérée comme une déclaration de guerre. Pourtant, son abrogation n'a pas été une condition à la reprise des négociations. Cela montre que cette résolution restera donc avant tout un geste symbolique de la diplomatie internationale et s'inscrit dans un processus parallèle à celui des pourparlers à six. Ses principaux mérites demeurent le souci de cohérence au moment le plus fort de la crise en établissant une contestation unanime. Le fait de rallier les Etats-Unis à une décision consensuelle du conseil de sécurité de l'ONU est en outre positif. Elle a enfin coupé court aux spéculations sur une intervention militaire rassurant ainsi la Corée du Nord. Fort de cette garantie, l'ouverture aux négociations n'en a été que facilitée. En cela la résolution aura été bénéfique même si elle revêt un caractère négatif vis-à-vis de la Corée du Nord par les sanctions qu'elle promulgue.

Le Comité des sanctions pour la Corée du Nord, dont la mise en place a été décidée par la résolution 1718 du Conseil de sécurité (CSNU), a récemment publié son premier bilan. Au 10 janvier 2007, 46 États et une organisation internationale s'étaient acquittés de leurs obligations en soumettant au CSNU un document faisant état de la mise en œuvre nationale de la résolution. Ce comité, dont le mandat est multiple, doit notamment revoir régulièrement les listes de technologies, biens, etc... visés par l'embargo, ainsi que des entités et personnalités faisant l'objet de sanctions financières. Mais à ce stade, ces listes n'ont toujours pas été adoptées par le Comité et les sanctions ne sont pour ainsi dire pas appliquées.

En tout état de cause, il y a désormais peu de risques de voir aboutir des sanctions fortes car :

- il y n'a aucune chance de voir l'option d'une action militaire retenue compte tenu du désir de ses voisins de maintenir au plus bas niveau de violence les menaces dans la région,
- il y a peu de risques de voir se mettre en place un embargo ferme compte tenu des désastres que cela engendrerait sur la population. Cette conséquence ne manquerait pas en outre d'être médiatiquement exploitée par le régime,

312. Les choix retenus par la voie diplomatique française :

La France a choisit d'agir principalement dans le sens de la résolution 1718. Elle s'affiche aujourd'hui dans le camp des partisans des sanctions même si elle a exprimé son point de vue pour encourager les efforts des membres des pourparlers avec les objectifs suivants. Il s'agit ainsi pour elle :

- d'intervenir directement auprès de la communauté internationale et d'éviter de correspondre directement avec la Corée du Nord,
- d'appeler de ses vœux une réaction commune et la plus consensuelle possible,
- d'obliger la Corée du Nord à renoncer à son programme nucléaire militaire.

De manière plus concrète, elle invite à prendre les mesures suivantes²⁹ :

- adopter des mesures restrictives sur les visas,
- réduire la coopération bilatérale,
- porter une vigilance particulière sur les échanges de tous types,
- établir une liste des produits de luxe mentionnés dans la résolution,
- promouvoir un règlement communautaire pour donner aux membres de l'union européenne une base juridique d'applicabilité des sanctions.

Pour sa part, le Conseil de l'UE a adopté une position commune³⁰ sur la Corée du Nord afin de permettre la mise en œuvre de la résolution 1718. Elle repose sur quatre points :

- supporter les efforts internationaux pour réduire les tensions dans la péninsule coréenne,
- se faire l'ambassadeur d'un dialogue direct entre les deux corées,
- maintenir le soutien humanitaire pour que la population n'ait pas à souffrir de la situation actuelle et être punie des actions de son gouvernement,
- faciliter l'accès à de nouveaux marchés.

Ces mesures demeurent modestes et témoignent de la difficulté à prendre des mesures concrètes sur un thème où l'éloignement géographique et la faible présence européenne dans la région réduit la légitimité de son implication. Remarquons par ailleurs que la plupart des mesures sont naturellement appliquées par précaution (visas, soutien de la diplomatie étrangère, ...). La présence militaire française est réduite à des attachés militaires et ne peut exercer une forte influence. Une augmentation significative de sa présence navale dans la région, avec les

²⁹ Sources : site officiel sur internet du ministère des affaires étrangères / Crises et conflits / Corée du Nord

³⁰ Référence : 2006/795/CFSP du 20 novembre 2006

frégates de surveillance notamment, pourrait apporter un soutien plus appuyé aux efforts de diplomatie sud-coréenne.

Il est enfin remarquable que le domaine des droits de l'Homme n'est pas explicitement évoqué par la France tant le terme lui-même a jadis fait reculer les tentatives de rapprochement. La situation dans le pays a atteint par ailleurs un tel degré de contradiction que cela reviendrait à avouer sa naïveté ou à reconnaître son incapacité dans le temps présent à peser sur ce chapitre.

32. Rôles respectifs et ambitions des partenaires dans la négociation

321. La clé de la relation bilatérale entre les Etats-Unis et la RPDC :

Un ultime rendez-vous a eu lieu à Pékin dans le cadre des pourparlers à six entre le 8 et le 13 février. Les Etats-Unis envisageaient d'assouplir l'aspect financier pour réamorcer le dialogue car à ce stade le processus de pourparlers à six était au point mort depuis le mois de décembre. Le dialogue bilatéral entre les Etats-Unis et la Corée du Nord a confirmé à quel point il était la clé des négociations tant le poids des sanctions financières est déterminant. En outre, seuls ces derniers semblent être à même de les soutenir dans le domaine énergétique à hauteur de leur besoin.

En outre, en se rapprochant de Washington, la RPDC espère pouvoir échapper dans l'avenir aux menaces de toute juridiction internationale. Les dirigeants nord-coréens ont été marqués par les images de la destitution violente des Ceausescu en 1989. Les exemples serbes et irakiens n'ont pu qu'accentuer leurs inquiétudes sur le sort qui les attendrait en cas d'implosion du régime. Les faveurs des Etats-Unis par le biais d'un rôle privilégié dans les négociations sont devenues ainsi une forte motivation.

322. La nécessaire autonomie diplomatique de la Corée du Sud :

Même si la Corée du Sud se sent très concernée par les questions de droits de l'Homme en Corée du Nord, elle considère que la « Sunshine policy » et la non-ingérence sont les meilleurs moyens d'obtenir des améliorations à long terme. Ecartant toute hostilité fondamentale vis-à-vis de la Corée du Nord, la Corée du Sud développe ainsi une politique d'ouverture. Méprisée par le gouvernement américain qui la considérait lâche, cette approche a permis d'ouvrir des portes en Corée du Nord. Au lieu de l'étouffer en réduisant son commerce, en restreignant ses flux financiers et en œuvrant secrètement à un « changement de régime », la Corée du Sud et les puissances régionales que sont la Chine et la Russie ont chacune conclu ou prévu des accords maximisant leur coopération. Cette vision s'oppose ainsi directement à la tentative américaine qui visait à renverser le régime par la mobilisation d'une « coalition

punitive ». Incorporant solidement la Corée du Nord dans un réseau régional de coopération, l'approche sud-coréenne constitue ainsi une réelle alternative, à l'inverse de ce qu'ont fait les Etats-Unis et le Japon. Les derniers événements ont montré que les Etats-Unis ont finalement rejoint cette ligne de conduite occultant d'ailleurs le rôle dominant qu'avait eu, jusque là, la Corée du Sud.

Le peuple de Corée du Sud a progressivement gagné sa démocratie et son essor économique à travers des décennies de lutte et d'efforts. Si le peuple de Corée du Nord doit remporter la même victoire, cela sera probablement en empruntant son propre chemin, en association avec ses compatriotes du sud, et par des moyens pacifiques.

Enfin, la Corée du Sud sera la première à supporter l'impact d'une immigration forte en cas d'ouverture des frontières avec la Corée du Nord et le choc de la fusion des économies en cas de réunification qu'elle qu'en soit le processus. Il est donc indispensable de lui laisser la maîtrise de son destin en lui assurant un rôle prééminent, maintenant que les Etats-Unis ont dénoué les principaux freins à la négociation. Elle aura de toute manière à porter le rôle difficile d'organisateur de la reconstruction et donc dans le long terme d'avoir à panser les plaies et d'arbitrer sans doute le « Nuremberg » nord-coréen qui ne manquera pas de s'ouvrir à la chute du régime.

323. La nécessaire convergence des autres partenaires :

La Corée du Nord a souvent managé une stratégie d'alternance entre des phases de détente et de durcissement pour préserver sa liberté d'action dans le domaine de la prolifération, l'arme du pauvre, qui lui permet de rivaliser contre la supériorité des autres partenaires. La Corée du Nord joue ainsi des dissensions qui sont toujours apparues entre les partenaires. C'est pour cette raison qu'il était urgent de concentrer les efforts pour lutter contre le meilleur allié de la RPDC : les dissidences au sein de « l'heptarchie ».

Un soutien imprévu est venu renforcer cette nécessité par le prisme de l'actualité. Il devient en effet impérieux pour les Etats-Unis mais aussi pour ceux qui comptent accentuer leur influence au sein des instances de l'ONU, notamment la Chine et la Russie de dégager l'horizon diplomatique pour se concentrer sur les autres crises de plus grande ampleur. La situation notamment en Iran et au Proche-Orient accapare les Etats-Unis mais occupe aussi de plus en plus les autorités chinoises. Le constat que les acteurs des pourparlers ne souhaitent plus s'arc-bouter sur des questions de principe de manière à peser sur l'essentiel (les installations nucléaires) a motivé les partis en présence.

Et c'est en effet, ce qui a été observé avec un rapprochement de la Russie avec les acteurs principaux que sont les Etats-Unis et la Chine qui ont des leviers de pression sur la

Corée de Nord. Cette évolution a incité la Corée du Nord à opérer un assouplissement, mesurant qu'elle se trouve progressivement abandonnée par ses précédents soutiens.

Même si l'éloignement de la menace nucléaire ne peut que le rassurer, le Japon risque finalement de se retrouver isolé diplomatiquement du fait du rapprochement progressif des autres partenaires. Il devra surtout s'acquiescer de la frustration de ne jamais voir aboutir le règlement de la question des enlèvements.

324. Les options possibles d'évolution du régime de Pyongyang :

Quelles sont désormais les perspectives d'évolution du régime maintenant que ce dernier a ouvert à nouveau la voie à des échanges diplomatiques ?

Michael Horowitz du Hudson Institute, déclara le 23 décembre 2004 être convaincu que la Corée du Nord implorerait dans l'année. Il évoquait aussi la possibilité de trouver des généraux de l'armée nord-coréenne prêts à travailler avec les Etats-Unis et de s'en servir pour provoquer un coup d'Etat. « Le président de la Commission de la Défense, Kim Jong Il, ajoutait-il, ne pourra pas savourer le prochain Noël ». A cette échéance, l'accord de septembre 2005, même s'il fut de courte durée, a agité comme un renforcement interne du régime. Cela augure de la réelle capacité de Pyongyang à amorcer une période d'ouverture au moment où une phase de durcissement risque de le mettre en péril. Mais cela prouve également que si le risque d'action directe des Etats-Unis pour renverser le régime, a pratiquement disparu, il est probable que des chefs militaires des régions soient un jour tentés de renverser le régime s'accordant le statut protecteur de libérateur d'un peuple opprimé.

Une autre option d'évolution repose sur une transition du pouvoir, du vivant de l'actuel dictateur. Des doutes commencent à transparaître sur son état de santé. Mais il ne filtre pour l'instant que des interrogations sur le choix du successeur de Kim Jong-il parmi ses trois fils. Le processus peut-il respecter le vœu du fondateur, le Grand Leader Kim Il-Sung, qui assura que la révolution, faute d'être menée à terme, « serait continuée par son fils puis par son petit-fils » ?³¹ Car cette succession ne semble pas raisonnable. Ses fils sont relativement jeunes et inexpérimentés et il est peu probable qu'une nouvelle génération puisse s'installer au pouvoir. Il faut s'attendre au refus prévisible des responsables du Nord de risquer d'être écartés du pouvoir sans compter sur la corruption profonde des cadres qui a été institutionnalisée. Une transition progressive vers un régime politique plus fréquentable demeure ainsi incertaine à court terme.

³¹ MEVEL Jean-Jacques, *Nucléaire nord-coréen : Bush cherche une issue*, Le Figaro, 8 février 2007

Une dernière option d'évolution remarquable réside tout simplement sur un changement radical de la politique extérieure des Etats-Unis qui pourrait intervenir à la fin du mandat de G.W.Bush soit en 2008, d'autant que le récent infléchissement de l'attitude de Christopher Hill, l'actuel représentant des Etats-Unis en a ouvert la voie.

33. Les effets attendus des outils de lutte contre la prolifération

En ouvrant désormais une ère de normalisation de ses relations internationales, la Corée du Nord devrait faciliter l'action des organisations internationales existantes dans la lutte contre la prolifération, notamment la PSI³² et l'action particulière de l'AIEA. De quelle manière peuvent-elles ainsi améliorer le contrôle exercé sur la Corée du Nord ?

331. L'action possible de la PSI :

Les exemples de contrôles efficaces sont rares et ce concept ne peut aboutir qu'avec une forte volonté politique et une étroite coopération entre les principales puissances régionales. Ce n'est pas encore le cas et seuls quelques arraisonnements sont portés en exemple de l'efficacité possible de ce moyen de contrôle.

Le « *Pong Su* », un navire nord-coréen, a été arraisonné dans les eaux australiennes en 2002 après le déchargement de 150 kilos d'héroïne. Deux hommes du navire furent jugés et condamnés à de longues peines de prison, bien que le capitaine et plusieurs membres d'équipage aient finalement été acquittés³³. Le contrôle récent du navire « *Am Nok Gang* » par les autorités françaises montre également le caractère incertain et anecdotique de ces actions. Elles ne doivent pas être négligées mais ne peuvent qu'être l'expression en mer d'une volonté étroite des partenaires de coopérer.

Tokyo a aussi pris des mesures intérieures pour sanctionner la Corée du Nord après ses essais de missiles. En juillet, Tokyo a interdit au navire de la RPDC, le « *Man Gyong Bong* », d'accoster à Niigata pendant six mois, une décision qui frappe la Chongryon (les Coréens du Japon favorables à Pyongyang) en perturbant de façon significative ses moyens de communication avec la Corée du Nord.³⁴

³² Proliferation Security Initiative

³³ Peter Gregory et Geesche Jacobsen, *Freighter crew cleared of drug charges*, Sydney Morning Herald, 6 mars 2006.

³⁴ « *Korean Residents in Anguish : Nuclear Fallout* », Asahi Shimbun, 2 janvier 2007.

La PSI s'est vue récemment dotée d'un site Internet institutionnel³⁵. Est-ce là une nécessité fonctionnelle ? Ou bien serait-ce le signe d'une pente naturelle des initiatives ad hoc vers leur institutionnalisation ? Il reste que si la PSI est aujourd'hui réputée soutenue par plus de 75 Etats, la teneur effective de ce soutien est néanmoins très variable et que la véritable clé de réussite demeure la réalité de la coopération entre les Etats dans le domaine du renseignement.

332. Une feuille de route pour l'AIEA

En visite au Japon le 3 décembre 2006, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed El Baradei, prix Nobel de la paix en 2005, s'est démarqué de la ligne intransigeante adoptée par les Etats-Unis et le Japon à l'égard de la Corée du Nord et de l'Iran pour recommander la souplesse³⁶. « Il faut arrêter d'évoquer l'usage de la force contre ces deux pays si l'on veut qu'ils acceptent de renoncer à leurs programmes nucléaires », a-t-il déclaré, dimanche, lors d'une conférence à l'université de Kyoto. « Nous devrions cesser de parler de changer le gouvernement » de ces pays ou d'« utiliser la force » contre eux. « Plus les Iraniens et plus les Coréens du Nord se sentiront menacés et plus ils continueront à accélérer leurs programmes d'armement nucléaire (...) Nous devons les accepter dans la communauté internationale », a plaidé M. El Baradei, estimant que c'est à travers ce processus de réintégration que la communauté internationale peut espérer « changer peu à peu l'état d'esprit » de leurs dirigeants. « J'ai toujours dit, a poursuivi M. El Baradei, que les sanctions seules ne résoudre jamais aucun conflit. » « Dans bien des cas, au contraire, elles renforcent la détermination du pays qui les subit », a-t-il ajouté.

La position de l'AIEA est donc de faciliter l'accès au nucléaire civil en ménageant les critiques et les sanctions contre la RPDC. Elle critique ainsi les puissances nucléaires qui élaborent des plans pour l'utilisation des armes nucléaires, tout en considérant évidemment comme « moralement répréhensible » la tentative d'autres pays, notamment la Corée du Nord et l'Iran, d'agir de la même façon.

Mais quelle peut être sa feuille de route ? Le premier impératif serait que l'AIEA soit mandatée explicitement lors des futurs « pourparlers à six », ce qui semble avoir été mis entre parenthèses. Les exigences exprimées sont celles des Etats et pas de l'agence de manière directe. Le rôle de l'AIEA est de reprendre au plus tôt les visites des installations dont ils ont

³⁵ <http://www.proliferationsecurity.info> : présente l'intérêt de disposer d'une base concentrée d'informations sur les réunions annuelles, les pays participants, la chronologie des exercices bilatéraux ou multilatéraux menés dans son cadre.

³⁶ Philippe Pons, Le Monde, 4 décembre 2006

été chassés en 2003. La nécessité d'un état des lieux précis est autant une assurance de la bonne volonté de la RPDC à respecter le nouvel accord qu'une garantie de sécurité élémentaire. L'installation de centrales modernes serait le moyen de résoudre les problèmes de fourniture d'énergie. Mais le délai d'installation est long et la conduite de l'installation dans le long terme serait en soi une source d'inquiétude pour des cadres et des ingénieurs dont la culture de sûreté n'est pour le moins pas une seconde nature. Le raccordement aux réseaux de ses voisins serait un moyen plus sûr et plus rapide de subvenir à ses besoins tout en détenant encore la clé d'une pression potentielle pour garantir sa docilité. Les sources d'énergies de la Chine et de la Corée du Sud pourraient être en outre combinées pour lui assurer une certaine compétitivité et une relative indépendance.

La diplomatie française a ici une carte majeure à jouer car elle peut faire valoir son expertise et son autorité dans le domaine nucléaire ce qui lui donnerait le droit de siéger dans le club des nations qui compteront dans la reconstruction de la Corée du Nord. Cette position pourrait ainsi modérer le point de vue qu'elle a pour l'instant adopté dans le camp des partisans des sanctions.

34. Le risque diplomatique majeur : soutenir le régime nord-coréen :

Le risque diplomatique majeur serait de maintenir le régime nord-coréen sous perfusion et de cautionner de cette manière son autoritarisme sans pouvoir réellement venir en aide à sa population. En dépit de la condamnation de la RPDC pour son essai nucléaire, l'Union européenne maintient en effet son aide humanitaire à ce pays³⁷, même si elle a milité en faveur des sanctions décidées par le Conseil de sécurité. Bruxelles a approuvé le 30 novembre 2006 un budget de 8 millions d'euros pour 2007 (contre 12 millions en 2006). La poursuite de l'assistance européenne est accueillie avec "reconnaissance" à Pyongyang : « Elle répond aux besoins réels du pays et permet aussi une meilleure compréhension mutuelle », commente un haut fonctionnaire nord-coréen. Du côté européen, on estime que ce n'est pas un « soutien au régime » mais une réponse aux besoins de la population. Pourtant, il est notoire que la majorité de l'aide alimentaire fournie à la RPDC est détournée et profite d'abord aux privilégiés du régime et à l'armée. La plupart des ONG se sont progressivement retirées, jugeant qu'elles ne pouvaient exercer leur rôle et qu'elles risquaient d'être compromises dans le détournement de l'aide internationale. En outre la fourniture de cette aide suppose que les Européens définissent

³⁷ Philippe Pons, Le Monde, 5 décembre 2006

une politique à long terme à l'égard de la RPDC avec une volonté de résultats concrets ce qui n'est pas le cas, à l'inverse de la Suisse et la Suède.

La stratégie récente favorise le maintien d'un statu quo sachant bien que cela ne fait que prolonger le supplice de toute une population car l'afflux d'aide internationale retarde l'effritement du régime.

Après avoir occupé le thème principal des discussions en 2005 (la criminalité et les droits de l'Homme), l'attention semble ainsi détournée depuis vers les seules questions nucléaires. Cela montre que la situation humanitaire dans le pays n'est pas de loin le principal sujet de préoccupation de la communauté internationale.

CONCLUSION

Le « maître de Pyongyang » considère l'arme nucléaire comme le seul moyen de garantir la survie du régime nord-coréen, lequel est considéré dans le monde comme un minuscule pays menaçant dont les dirigeants échappent au sens commun. Depuis l'arrivée au pouvoir en 1994 du « Cher Leader » Kim-Jong-Il, la Corée du Nord a alterné les ouvertures aux négociations et les périodes de durcissement avec une véhémence parfois impressionnante et conduite au gré de sa volonté de peser sur les relations internationales. De ce bras de fer diplomatique, la Corée du Nord s'est montrée jusqu'à l'année 2006 plutôt l'initiateur du jeu, sachant exploiter les faiblesses du TNP et les dissidences entre les partenaires des différentes structures de négociations. Elle n'a pourtant pas échappé au régime de sanctions de la résolution 1718, même si son efficacité est toute relative.

Mais le contexte international de la crise iranienne, différente par bien des aspects mais représentant davantage une source d'inquiétude pour l'avenir, a forcé la volonté des Etats-Unis à aboutir sur ce dossier. Des raisons de politique interne et externe ont ainsi favorisé l'émergence d'une relation bilatérale qui a permis l'accord du 13 février 2007. La pertinence des sanctions financières américaines et le consensus obtenu au sein des pourparlers à six ont ainsi ouvert une ère de normalisation des relations avec Pyongyang.

La Corée du Nord semble aujourd'hui définitivement à l'abri d'une menace militaire et elle-même résignée à modérer ses velléités vis-à-vis de ses voisins immédiats. Elle est en bonne voie pour obtenir un soutien plus régulier au développement économique du pays. Mais les concessions auront été fortes sur la question nucléaire par l'acceptation du gel de son principal site d'expérimentation et par la reprise des visites de l'AIEA, jugulant le risque de prolifération.

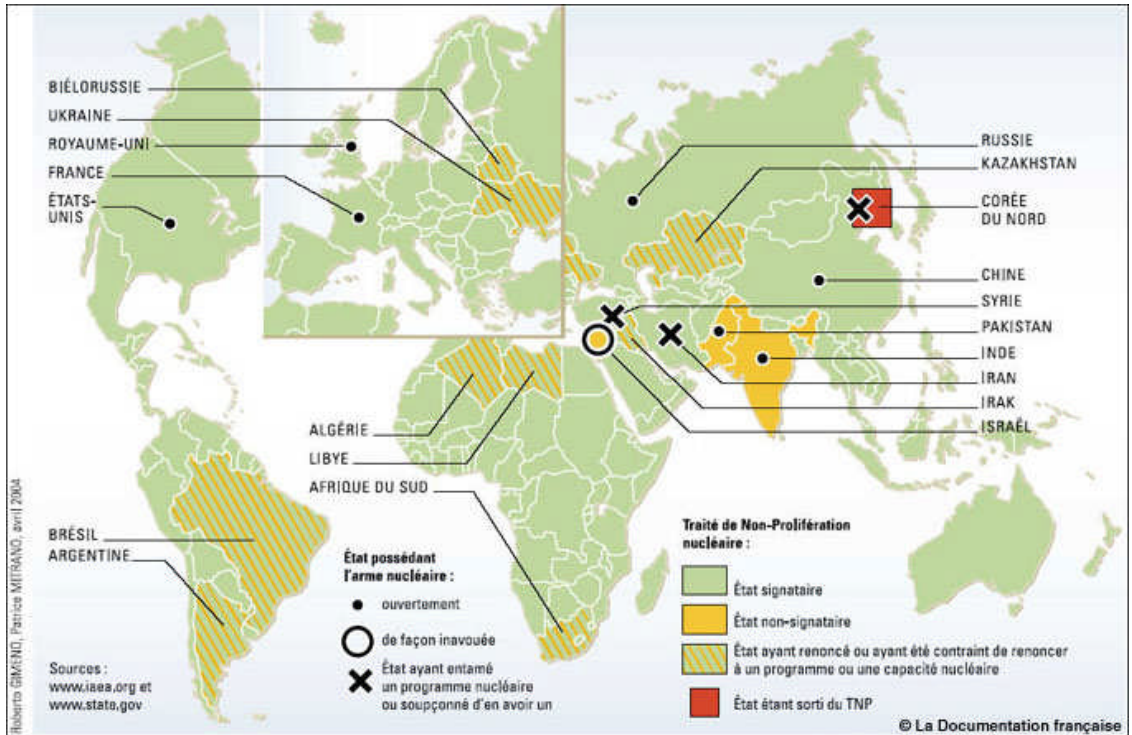
Ce résultat diplomatique tendrait presque à négliger que ce pays concentre un nombre de transgressions aux Droits de l'Homme et de trafics importants sans représenter en soi une véritable puissance. Et pourtant, la nécessité de composer s'impose dans l'intérêt du TNP. Elle conduira néanmoins les instances internationales à patienter quelques années encore, avant de voir se dessiner un nouveau régime et un modèle de société plus humaine.

De nouveaux rendez-vous sont fixés dans les semaines à venir. La reprise des pourparlers à six aura lieu notamment le 19 mars 2007 pour écouter les rapports des groupes de travail et discuter des actions de l'étape suivante, orientés notamment sur le principal levier d'ouverture des négociations qu'est la relation bilatérale avec les Etats-Unis. Se demander si les pourparlers à six aboutiront effectivement ou non à la dénucléarisation de la péninsule coréenne reste encore aujourd'hui une question sans réponse. De la volonté des Etats-Unis d'adapter les sanctions financières conditionnera la volonté de la RPDC à s'investir durablement dans ce

processus et à s'écarter de la politique de « Songun » (priorité aux affaires militaires) suivie jusque là. Deux options sont aujourd'hui encore réalistes. Le blocage est toujours possible et constitue une vieille habitude nord-coréenne pour entretenir dans la durée le processus de négociation et obtenir le maintien de l'aide internationale. L'autre possibilité reste le respect par Pyongyang de cette voie d'ouverture, conscient que son régime économique et politique est aux abois et qu'elle prend le risque de s'avancer vers ce qui l'inquiétait le plus ; la révélation de ses agissements secrets et une transition progressive du régime.

ANNEXE 1

PAYS SIGNATAIRES DU TNP



Source : Questions internationales n° 7

Source : GIMENO Roberto & MITRANO Patrice, *Pays signataires du TNP*, Questions internationales, avril 2004

ANNEXE 2

LA COREE DIVISEE



Source : REKACEWICZ Philippe, *La Corée du Nord divisée*, Le Monde Diplomatique, nov 1994

ANNEXE 3

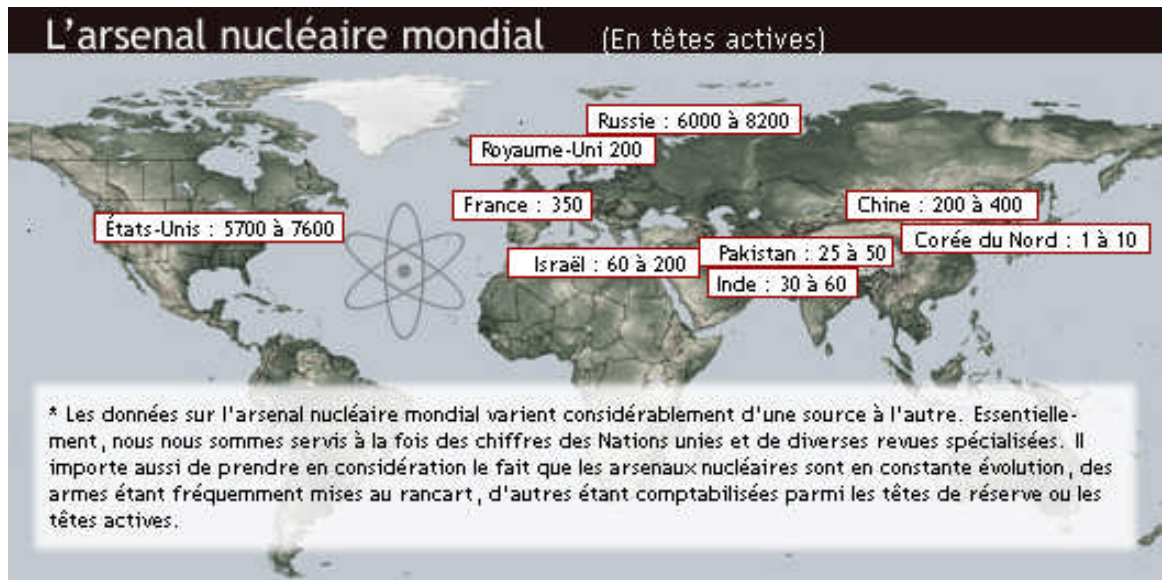
LA COREE DU NORD ENTRE NUCLEAIRE ET FAMINE



Source : REKACEWICZ Philippe, *La Corée du Nord entre nucléaire et famine*, Le Monde Diplomatique, mars 2006

ANNEXE 4

L'ARSENAL NUCLEAIRE MONDIAL



EN BREF

Les essais nucléaires à ce jour

Depuis le 16 juillet 1945, date du premier essai nucléaire américain, quelque 2054 essais, dont plus de 1500 souterrains, ont été réalisés par les puissances atomiques.

- États-Unis : **1030** (1er essai le 16 juillet 1945)
- Union soviétique (Russie) : **715** (1er essai le 14 juillet 1949)
- France : **210** (1er essai le 13 février 1960)
- Royaume-Uni : **45** (1er essai le 3 octobre 1952)
- Chine : **43** (1er essai le 16 octobre 1964)
- Pakistan : **6** (1er essai en 1998)
- Inde : **5** (1er essai en 1998)
- Corée du Nord : **1** (1er essai le 7 octobre 2006, s'il est confirmé)

Source : MAILHOT René, *Le monde en émoi*, Radio-canada, 12 octobre 2006

ANNEXE 5

CHRONOLOGIE SUCCINCTE DE LA CRISE NORD-COREENNE

- 1989 : les renseignements américains révèlent l'existence d'un site d'expérimentation nucléaire à Yongbyon
- 1993 : après avoir accepté plusieurs inspections de l'AIEA, la Corée du Nord refuse les accès de ses sites et menace de quitter le TNP
- 1994: Pyongyang et Washington signent un accord prévoyant le démantèlement du programme nucléaire nord-coréen en échange d'une aide américaine pour construire en Corée du Nord deux centrales nucléaires civiles
- 1998 : essai nord-coréen d'un tir de missile balistique
- 1999: Le président Clinton assouplit pour la première fois depuis la fin de la guerre de Corée (1953) les sanctions économiques contre Pyongyang
- Janvier 2002: Le président George W. Bush qualifie la Corée du Nord de membre de « l'axe du mal », comme l'Iran et l'Irak
- Automne 2002: La Corée du Nord admet violer l'accord de 1994 et expulse les inspecteurs internationaux de ses centrales nucléaires
- Janvier 2003: Pyongyang se retire officiellement du Traité de non-prolifération nucléaire
- Juin 2003: La Corée du Nord annonce vouloir posséder des armes nucléaires
- Août 2003: Première série de négociations à Pékin en présence des États-Unis, de la Corée du Nord, de la Corée du Sud, de la Russie, du Japon et de la Chine
- 2004 : AQ Khan affirme avoir aidé la Corée du Nord, ce que cette dernière dément
- Février 2005 : Pyongyang annonce officiellement qu'il détient l'arme nucléaire
- Novembre 2005 : Échec de la cinquième série de négociations, Pyongyang se retire des pourparlers à six
- 5 Juillet 2006 : La Corée du Nord lance sept missiles dans la mer du Japon, suscitant une forte réaction de la communauté internationale
- 9 octobre 2006 : Pyongyang annonce avoir effectué le premier essai nucléaire souterrain de son histoire
- 14 octobre 2006 : Adoption par le conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1718 à l'encontre de la Corée du Nord
- 22 décembre 2006 : Nouvel échec dans la tentative de relance des pourparlers à six à Pékin
- 13 février 2007 : ultime accord signé dans le cadre de la troisième phase du cinquième cycle des pourparlers à six à Pékin : la Corée du Nord accepte la fermeture du site de Yongbyon et la visite d'inspecteurs de l'AIEA en échange d'une aide énergétique

ANNEXE 6

Résolution 1718 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5551^e séance, le 14 octobre 2006,

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses précédentes résolutions sur la question, y compris la résolution 825 (1993), la résolution 1540 (2004) et, en particulier, la résolution 1695 (2006), ainsi que la déclaration faite par son président le 6 octobre 2006 (S/PRST/2006/41),

Réaffirmant que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales,

Se déclarant extrêmement préoccupé par le fait que la République populaire démocratique de Corée affirme avoir procédé à un essai nucléaire le 9 octobre 2006, par le défi qu'un essai de ce type pose pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pour les efforts internationaux tendant à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires à travers le monde, et par le danger qu'il en résulte pour la paix et la stabilité dans la région et au-delà,

Exprimant sa ferme conviction que le régime international de non-prolifération des armes nucléaires doit être maintenu et rappelant que la République populaire démocratique de Corée ne peut avoir le statut d'État doté de l'arme nucléaire aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

Déplorant que la République populaire démocratique de Corée ait annoncé son retrait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et son intention de se procurer l'arme nucléaire,

Déplorant également que la République populaire démocratique de Corée ait refusé de reprendre les pourparlers à six sans conditions préalables,

Faisant sienne la Déclaration commune publiée le 19 septembre 2005 par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée,

Soulignant qu'il importe que la République populaire démocratique de Corée tienne compte des autres préoccupations sécuritaires et humanitaires de la communauté internationale,

Se déclarant vivement préoccupé par le fait que l'essai revendiqué par la République populaire démocratique de Corée a aggravé les tensions dans la région et au-delà et *estimant* donc qu'il existe une menace manifeste pour la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et *prenant* des mesures sous l'empire de son Article 41,

1. *Condamne* l'essai nucléaire annoncé par la République populaire démocratique de Corée le 9 octobre 2006, au mépris flagrant de ses résolutions sur la question, en particulier la résolution 1695 (2006), ainsi que de la déclaration faite par son président le 6 octobre 2006 (S/PRST/2006/41), étant donné notamment que cet essai susciterait la condamnation universelle de la communauté internationale et constituerait une menace manifeste pour la paix et la sécurité internationales;

2. *Exige* de la République populaire démocratique de Corée qu'elle ne procède à aucun nouvel essai nucléaire ou tir de missiles balistiques;

3. *Exige* de la République populaire démocratique de Corée qu'elle retire immédiatement l'annonce de son retrait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;

4. *Exige également* de la République populaire démocratique de Corée qu'elle redevienne partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et *souligne* la nécessité pour tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de continuer à respecter leurs obligations conventionnelles;

5. *Décide* que la République populaire démocratique de Corée doit suspendre toutes activités liées à son programme de missiles balistiques et rétablir dans ce contexte les engagements qu'elle a précédemment souscrits en faveur d'un moratoire sur les tirs de missiles;

6. *Décide* que la République populaire démocratique de Corée doit abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants de façon intégrale, vérifiable et irréversible, respecter strictement les obligations mises à la charge des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les conditions que lui impose l'Accord de garantie (AIEA Infcirc/403) conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et fournir à l'AIEA des mesures de transparence allant au-delà de ces exigences, y compris l'accès aux personnes, à la documentation, au matériel et aux installations qui pourrait être demandé et jugé nécessaire par l'AIEA;

7. *Décide également* que la République populaire démocratique de Corée doit abandonner toutes autres armes de destruction massive existantes et tout programme de missiles balistiques existant de façon intégrale, vérifiable et irréversible;

8. *Décide* que :

a) Tous les États Membres devront empêcher la fourniture, la vente ou le transfert, directs ou indirects, vers la République populaire démocratique de Corée, à travers leur territoire ou par leurs ressortissants, ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon, qu'ils aient ou non leur origine dans leur territoire, de ce qui suit :

i) Chars de combat, véhicules blindés de combat, système d'artillerie de gros calibre, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre, missiles et lanceurs de missiles tels que définis aux fins du Registre des armes classiques de l'ONU, ou matériel connexe, y compris pièces détachées, ou articles selon ce que déterminera le Comité du Conseil de sécurité créé en application du paragraphe 12 ci-après (ci-après dénommé le Comité);

ii) Tous articles, matières, matériel, marchandises et technologies figurant sur les listes contenues dans les documents S/2006/814 et S/2006/815, à moins que 14 jours au plus tard après l'adoption de la présente résolution, le Comité n'ait modifié ou complété leurs dispositions en tenant compte également de la liste contenue dans le document S/2006/816, ainsi que tous autres articles, matières, matériel, marchandises et technologies que pourrait déterminer le Conseil de sécurité ou le Comité, car susceptibles de contribuer aux programmes nucléaires, de missiles balistiques ou autres armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée;

iii) Articles de luxe;

b) La République populaire démocratique de Corée devra cesser d'exporter tous les articles visés aux alinéas a) i) et ii) ci-dessus et tous les États Membres devront interdire que ces articles soient achetés à la République populaire démocratique de Corée par leurs ressortissants, que ces articles proviennent ou non du territoire de la République populaire démocratique de Corée;

c) Tous les États Membres devront s'opposer à tout transfert à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée, par leurs nationaux ou en

provenance de leurs territoires respectifs, de formation technique, de services conseil, de services ou d'assistance liés à la fourniture, à la fabrication, à l'entretien ou à l'utilisation des articles énumérés aux alinéas a) i) et a) ii) ci-dessus;

d) Tous les États Membres devront, conformément à leurs procédures légales respectives, geler immédiatement fonds, avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur leur territoire à la date de l'adoption de la présente résolution ou par la suite, qui sont la propriété ou sous le contrôle direct ou indirect des personnes ou entités désignées par le Comité ou par le Conseil de sécurité comme participant ou apportant un appui, y compris par d'autres moyens illicites, aux programmes en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive, de la République populaire démocratique de Corée, ou par des personnes ou entités agissant en leur nom ou sur leurs instructions, et devront veiller à empêcher leurs ressortissants ou toute personne ou entité se trouvant sur leur territoire de mettre à la disposition de ces personnes ou entités des fonds, avoirs financiers ou ressources économiques ou d'en permettre l'utilisation à leur profit;

e) Tous les États Membres prendront les mesures nécessaires pour prévenir l'entrée sur leur territoire ou le passage en transit par leur territoire de toute personne désignée par le Comité, ou par le Conseil de sécurité, comme étant responsable, y compris sous forme d'appui ou d'encouragement, des politiques menées par la République populaire démocratique de Corée en matière de programmes en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive, ainsi que les membres de leur famille, étant entendu qu'aucune disposition du présent alinéa ne peut contraindre l'État à refuser à ses propres ressortissants l'entrée sur son territoire;

f) Afin de veiller à l'application des dispositions du présent paragraphe et de prévenir ainsi le trafic illicite des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, de leurs vecteurs et matériels connexes, tous les États Membres sont invités à coopérer, conformément à leurs autorités juridiques nationales et à leur législation et en conformité avec le droit international, notamment en procédant à l'inspection du fret à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée, selon que de besoin;

9. *Décide* que les dispositions du paragraphe 8 d) ci-dessus ne s'appliquent pas aux moyens financiers ou autres avoirs ou ressources au sujet desquels les États concernés ont établi qu'ils étaient :

a) Nécessaires pour régler les dépenses ordinaires (vivres, loyers ou mensualités de prêts hypothécaires, médicaments ou frais médicaux, impôts, primes d'assurance, factures de services collectifs de distribution ou pour verser des honoraires d'un montant raisonnable et rembourser des dépenses engagées par des juristes dont les services ont été employés, ou acquitter des frais ou commissions de fonds gelés, autres avoirs financiers ou ressources économiques institués par la législation nationale, dès lors que lesdits États ont informé le Comité de leur intention d'autoriser, dans les cas où cela serait justifié, l'accès aux dits fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques et que celui-ci ne s'y est pas opposé dans les cinq jours ouvrables qui ont suivi;

b) Nécessaires pour régler les dépenses extraordinaires, pour autant que lesdits États en aient avisé le Comité et que celui-ci ait donné son accord; ou

c) Visés par un privilège ou une décision judiciaire, administrative ou arbitrale, auquel cas les fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques pourront être utilisés à cette fin, pour autant que le privilège ou la décision soit antérieur à la présente résolution, qu'il ne soit pas au profit d'une personne ou entité visée à l'alinéa d) du paragraphe 8 ci-dessus ou désignée par le Conseil de sécurité ou le Comité et qu'il ait été porté à la connaissance de ce dernier par les États concernés;

10. *Décide* que les mesures édictées à l'alinéa e) du paragraphe 8 ci-dessus ne trouvent pas application si le Comité détermine au cas par cas que ce voyage est justifié pour des motifs humanitaires, y compris pour accomplir un devoir religieux, ou considère qu'une dérogation favoriserait la réalisation des objectifs de la présente résolution;

11. *Invite* tous les États Membres à lui faire rapport dans un délai de trente jours à compter de l'adoption de la présente résolution sur les mesures qu'ils ont prises afin de mettre efficacement en application les dispositions du paragraphes 8 ci-dessus;

12. *Décide* de créer, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur provisoire, un comité du Conseil de sécurité composé de tous les membres du Conseil, qui s'acquittera des tâches ci-après :

a) Obtenir de tous les États, en particulier ceux qui produisent ou ont en leur possession les articles, matières, matériel, marchandises et technologies visés à l'alinéa a) du paragraphe 8 ci-dessus, des informations concernant les mesures qu'ils ont prises pour appliquer efficacement les mesures imposées par le paragraphe 8 ci-dessus de la présente résolution et toutes autres informations qu'il pourrait juger utiles à cet égard;

b) Examiner les informations obtenues au sujet de violations alléguées des mesures imposées par le paragraphe 8 de la présente résolution et prendre les mesures appropriées;

c) Examiner les demandes de dérogation prévues aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus et se prononcer à leur sujet;

d) Déterminer quels autres articles, matières, matériel, marchandises et technologies supplémentaires sont à spécifier aux fins des alinéas a) i) et ii) du paragraphe 8 ci-dessus;

e) Désigner toutes autres personnes et entités passibles des mesures imposées par les alinéas d) et e) du paragraphe 8 ci-dessus;

f) Arrêter les directives qui pourraient être nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des mesures imposées par la présente résolution;

g) Adresser au moins tous les 90 jours au Conseil de sécurité un rapport sur ses travaux, accompagné de ses observations et recommandations, en particulier sur les moyens de renforcer l'efficacité des mesures imposées par le paragraphe 8 ci-dessus;

13. *Salue et encourage à nouveau* les efforts faits par tous les États concernés pour intensifier leurs initiatives diplomatiques, pour s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la tension et pour faciliter la reprise rapide des pourparlers à six, afin de mettre rapidement en œuvre la Déclaration commune publiée le 19 septembre 2005 par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, de parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne et de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule et dans l'Asie du Nord-est;

14. *Invite* la République populaire démocratique de Corée à reprendre immédiatement les pourparlers à six sans conditions préalables et à s'employer à mettre rapidement en œuvre la Déclaration commune publiée le 19 septembre 2005 par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée;

15. *Affirme* qu'il suivra de près la conduite de la République populaire démocratique de Corée et se tiendra prêt à examiner le bien-fondé des mesures énoncées au paragraphe 8 ci-dessus, y compris leur renforcement, modification, suspension ou levée, en fonction de ce qui serait nécessaire au vu du respect des dispositions de la présente résolution par la République populaire démocratique de Corée;

16. *Souligne* que d'autres décisions s'imposeront au cas où des mesures supplémentaires seraient nécessaires;

17. *Décide* de rester activement saisi de la question.

BIBLIOGRAPHIE

ENTRETIEN

- Colonel FROUART, DAS, Bureau Asie, entretien le 16 février 2007

OUVRAGES en français

- BADIE Bertrand et DIDOT Béatrice, *L'état du Monde 2007*, La Découverte
- BOUTHERIN Grégory, *Le droit international face à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs*, thèse en droit international public à l'université d'Aix-en-Provence, 12 janvier 2007.
- CHANCEL Philippe, POIVERT Michel, *DPRK*, Thames & Hudson, octobre 2006
- CHANG CHEONG Seong, *Idéologie et système en Corée du Nord*, L'Harmattan, mai 1997
- CHARVIN Robert, *Comment peut-on être Coréen (du Nord) ?*, Editions du Losange, 2006
- COURMONT Barthélémy et BONIFACE Pascal, *Le monde nucléaire : arme nucléaire et relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, novembre 2006
- COURMONT Barthélémy, *L'Asie orientale face aux périls des nationalismes*, Lignes de repères, février 2006
- GRANGERAU, Philippe, *Au pays du grand mensonge : Voyage en Corée du Nord*, Payot et Rivages, janv 2003
- LABBE Marie-Hélène, *Nucléaire, l'attraction fatale*, Equateurs, 2006
- RIGOULOT, Pierre, *Corée du Nord, Etat voyou*, Buchet-Chastel, janv 2003
- TERTRAIS Bruno, *La dissuasion nucléaire en 2030*, FRS, décembre 2006

OUVRAGES en anglais

- CHAIRMAN of the Joint chiefs of staff, *Doctrine for Joint Nuclear Operations*, JOINT PUBLICATION 3-12, mars 2005
- DIFILIPPO Anthony, *Japan's Nuclear Disarmament Policy and the U.S. Security Umbrella*, Palgrave Macmillan, 2006
- McCORMACK Gavan, *target North Korea : Pushing North Korea to the Brink of Nuclear Catastrophe*, Nation Books, 2004
- MUSHARRAF Pervez, *In the line of Fire*, Simon & Schuster, septembre 2006
- REYNOLDS MYERS Brian, *Han Sorya and North Korean Literature: The Failure of Socialist Realism in Dprk*, janvier 1994
- SWIRC Patrick, *DPRK*, janvier 2007
- SZALONTAI Balazs, *Kim Il Sung in the Khrushchev Era: Soviet-dprk Relations And The Roots Of North Korean Despotism, 1953-1964*, 31 janvier 2006

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- CARLIN Robert & W.LEWIS John, *Ce que la Corée du Nord veut vraiment*, The Washington Post, 27 janvier 2007
- CUMINGS Bruce, *Chantage nucléaire en Corée du Nord*, Le Monde Diplomatique février 2003
- DAGUZAN Jean-François, *La prolifération : mythe ou réalité ?*, Cahiers de Mars n°172, janvier 2002
- DIFILIPPO Anthony, *Prétention démesurée, intransigeance et crise nucléaire nord-coréenne*, The Hankyoreh, 13 décembre 2006
- du PLESSIS LAURENT Artur, *Prolifération nucléaire en Corée du Nord*, Les 4 vérités hebdo, 18 octobre 2006
- McCORMACK Gavan, *Le problème nord-coréen*, Anuario Asia-Pacífico, 8 mai 2006
- MAILHOT René, *Le monde en émoi*, Radio-canada, 12 octobre 2006
- MEVEL Jean-Jacques, *Nucléaire nord-coréen : Bush cherche une issue*, Le Figaro, 8 février 2007
- REKACEWICZ Philippe, *La Corée du Nord entre nucléaire et famine*, Le Monde Diplomatique mars 2006
- RIGOULOT Pierre, *La Corée du Nord est loin, de l'islamisme et du pétrole*, Entretien avec Pol Mathil
- SHEN Dingli, *Essais nucléaires en Corée du Nord*, Le Monde Diplomatique novembre 2006
- SCHLUMBERGER Guillaume & GRUSELLE Bruno, *Réseaux de prolifération : entre Sopranos et Supermarché ?*, Notes de la FRS, 31 juillet 2006

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS

- CARTER Jimmy, *Saving nonproliferation*, The Washington Post, 28 mars 2005.
- GREGORY Peter & JACOBSEN Geesche, *Freighter crew cleared of drug charges*, Sydney Morning Herald, 6 mars 2006.

SITES INTERNET DE REFERENCE

SITES FRANCAIS

Fondation pour la recherche stratégique : <http://www.frstrategie.org>

Site d'information de diplomatie : <http://www.diploweb.com>

Ministère des affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Site non officiel sur la Corée du Nord : <http://www.korea-is-one.org>

Site officiel de la Corée du Nord : <http://www.kcckp.net/fr>

Site institutionnel de la PSI : <http://www.proliferationsecurity.info>

SITES INTERNATIONAUX

The United Nations Organisation : <http://www.un.org>

The International Atomic Energy Agency : www.iaea.org

The Nuclear Threat Initiative : <http://www.nti.org>

European Union, External Relations : http://ec.europa.eu/comm/external_relations/north_korea

Site canadien de réflexions stratégiques : Nautilus Institute : <http://www.nautilus.org>

US Global think tank : The Carnegie Endowment For International Peace :
<http://www.carnegieendowment.org>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>1. LES ORIGINES DE LA CRISE ET L'ÉCHEC DES TENTATIVES DE REGLEMENT</u>	3
<u>11. Les espoirs nés de l'accord-cadre et de la « politique d'embellie » :</u>	3
111. La phase 1994-2001 et l'action du gouvernement Clinton :	3
112. Les gestes d'ouverture de la RPDC :	4
<u>12. Le climat diplomatique instauré par les Etats-Unis à partir de 2001 :</u>	5
121. Une position justifiée par la nature du régime en place :	5
122. Les ambitions nucléaires de Pyongyang :	5
123. La politique extérieure de G.W. Bush appliquée à la RPDC :	6
<u>13. Le retour des tensions et la défense diplomatique de la RPDC :</u>	7
131. Le retrait nord-coréen du Traité de non-prolifération :	7
132. Les tentatives de négociations multilatérales :	8
133. Le poids des sanctions financières de 2005 :	9
134. Le programme nucléaire et sa prolifération :	10
135. La prolifération balistique :	11
<u>2. CONSEQUENCES ET ENJEUX DE L'IMPASSE DIPLOMATIQUE</u>	
<u>21. La situation politique de la RPDC à la veille de l'essai nucléaire :</u>	12
211. L'objectif principal recherché par Pyongyang demeure sa propre sécurité :	12
212. Les attentes de la population et le résultat de la désinformation du régime :	13
<u>22. Evolution de l'attitude des partenaires :</u>	13
221. Le rôle modérateur de la Chine :	13
222. L'ambiguïté de la position russe :	14
223. La ligne vindicative du Japon :	15

224. La montée de l'antiaméricanisme en Corée du Sud :	16
225. Complicité passive et solidarité des deux Corées :	16
<u>23. La réalité des menaces :</u>	17
231. Prolifération : mythe ou réalité :	17
232. L'avenir du TNP :	18
233. Une menace conventionnelle avérée malgré des moyens obsolètes :	19
234. La menace des armes de destruction massive :	19
2341. <i>La menace nucléaire :</i>	19
2342. <i>La menace biologique :</i>	20
2343. <i>La menace chimique :</i>	20
2344. <i>Synthèse :</i>	20
<u>3. UNE ÈRE DE NORMALISATION EST OUVERTE</u>	22
<u>31. La résolution 1718 et l'action de la France :</u>	22
311. Les termes et les limites de l'application de la résolution du CSNU :	22
312. Les choix retenus par la voie diplomatique française :	25
<u>32. Rôles respectifs et ambitions des partenaires dans la négociation :</u>	26
321. La clé de la relation bilatérale entre les Etats-Unis et la RPDC :	26
322. La nécessaire autonomie diplomatique de la Corée du Sud :	26
323. La nécessaire convergence des autres partenaires :	27
324. Les options possibles d'évolution du régime de Pyongyang :	28
<u>33. Les effets attendus des outils de lutte contre la prolifération :</u>	29
331. L'action possible de la PSI :	29
332. Une feuille de route pour l'AIEA :	30
<u>34. Le risque diplomatique majeur : soutenir le régime nord-coréen :</u>	31
CONCLUSION	33

ANNEXES

Annexe 1 : Les pays signataires du TNP	35
Annexe 2 : La Corée divisée	36
Annexe 3 : La Corée du Nord entre nucléaire et famine	37
Annexe 4 : L'arsenal nucléaire mondial	38
Annexe 5 : Chronologie succincte de la crise nord-coréenne	39
Annexe 6 : Texte de la résolution 1718	40

BIBLIOGRAPHIE

44

TABLE DES MATIERES

47